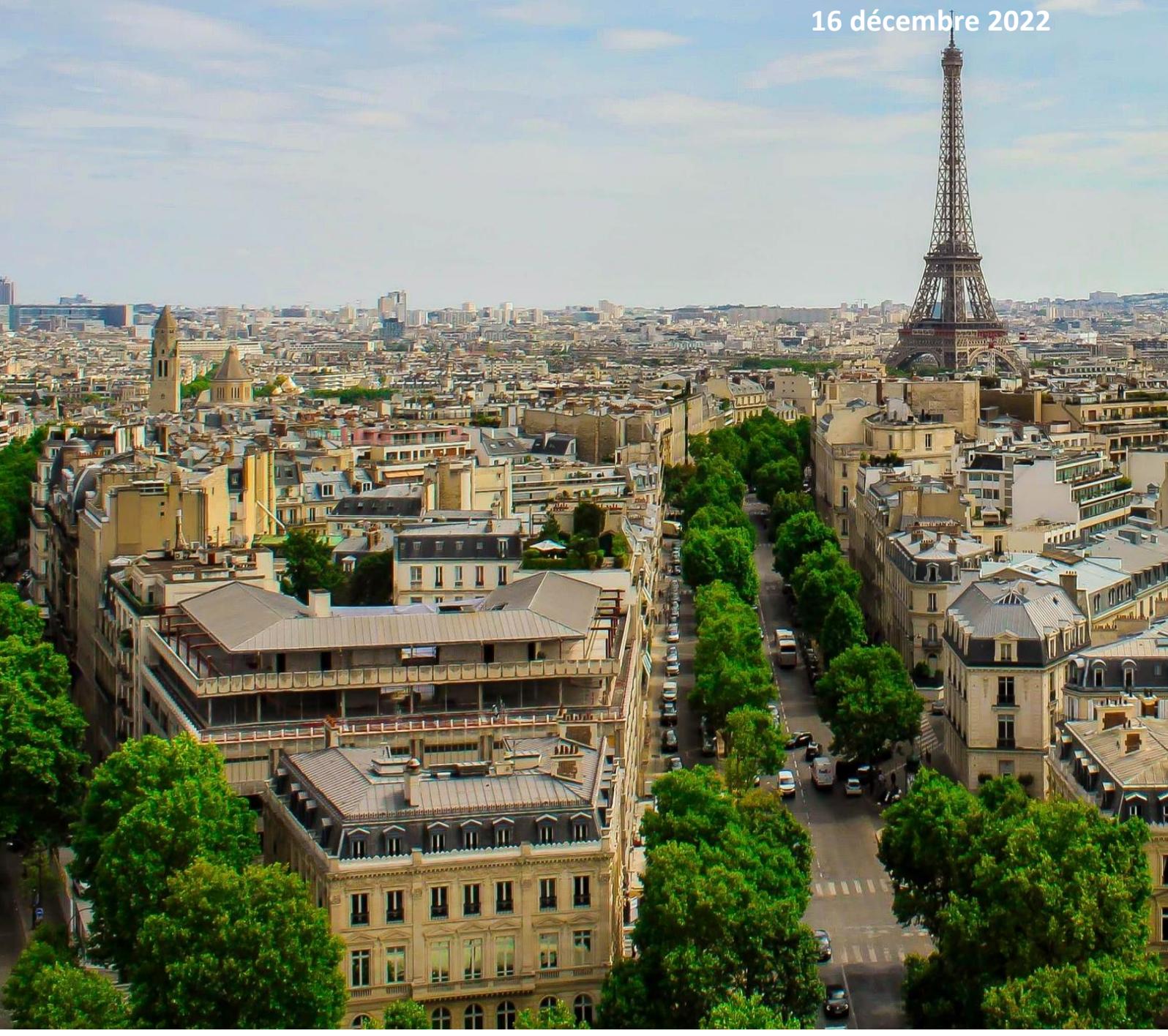


VILLE DE PARIS

Bleu Climat 2022

Rapport annuel du Plan Climat Air Énergie de Paris

Délibération DTEC40
Adossée au vote du
Budget Primitif 2023
Version proposée au
Conseil de Paris du 13 au
16 décembre 2022



SOMMAIRE

Une année charnière.....	2
Énergie.....	3
Bâtiment.....	9
Mobilité.....	11
Urbanisme.....	15
Déchets	18
Alimentation	20
Air.....	21
Adaptation	23
Eau.....	24
International/Plaidoyer.....	27
Finance	28
Mobilisation	30
GLOSSAIRE	34

2021-2022 : Retour sur une année charnière en matière d'action climatique

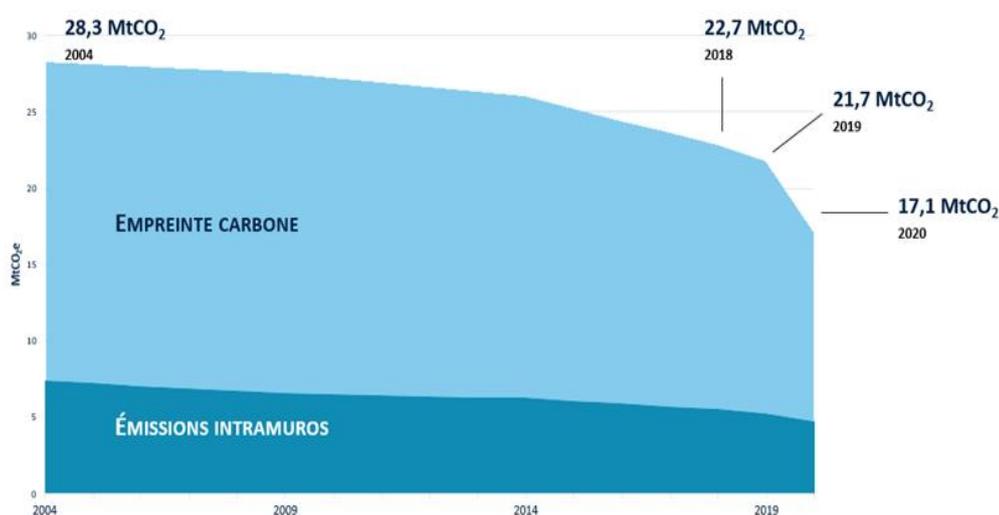
En mars 2018, le 3^e opus du Plan Climat de Paris était adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, poursuivant et amplifiant une démarche débutée en 2007.

Neuf ans après la première édition, La Ville de Paris a publié en 2021 l'actualisation du diagnostic de robustesse et vulnérabilité dans un contexte de bouleversements climatiques, en se basant sur les derniers modèles scientifiques des évolutions du climat. Cette même année, la Ville recevait le prix Climat des Nations unies pour sa vision de long terme et son engagement dans la lutte contre le changement climatique et ouvrait l'Académie du Climat, un lieu pour s'informer, se former, échanger et agir ; et pour les scolaires, des parcours, des formations et des ateliers dans des espaces pédagogiques.

Alors que l'été 2022, deuxième été le plus chaud jamais enregistré dans l'Hexagone, relance l'alerte sur l'urgence d'agir plus vite face aux effets du changement climatique de plus en plus visibles, 2022 voit la préparation du Plan Climat de Paris actualisé qui devra être adopté courant 2024. Dans ce cadre, la publication du Bilan Mi-parcours détaille l'état d'avancement du programme d'actions et les tendances observées.

Les $\frac{3}{4}$ des actions inscrites dans le premier palier de mise en œuvre (2018-2020) ont bien été lancées et plus de la moitié ont d'ores et déjà atteint leur but. Les résultats de grands chantiers structurants pour la transition bas carbone de Paris (rénovation énergétique, végétalisation, incitation aux mobilités actives...) sont visibles et transforment petit à petit le visage de Paris pour réduire ses émissions et adapter la capitale aux changements climatiques en cours et à venir.

Le Bilan Mi-parcours révèle un bilan carbone 2020 bouleversé par la crise sanitaire qui a impacté tous les postes d'émissions de gaz à effet de serre. L'empreinte carbone de Paris s'établit ainsi à 17,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e), un niveau qui correspond, à titre illustratif, à la cible 2030 de la trajectoire de neutralité carbone parisienne. Cette forte baisse (-20 % par rapport à 2019 dans le contexte exceptionnel de ce choc exogène sans précédent) illustre la hauteur de la marche qu'il reste à gravir collectivement pour transformer radicalement nos sociétés et rester en ligne avec la trajectoire de neutralité carbone.



Si le premier pallier de réduction des gaz à effet de serre est en passe d'être atteint (-24% en 2019) et celui relatif aux énergies renouvelables est proche (21,1 % de consommation d'énergie d'origine renouvelable ou de récupération (EnR²) en 2020 et une production locale d'EnR² d'environ 7% de la consommation d'énergie du territoire en 2019), l'objectif de réduction de la consommation énergétique reste un défi pour le territoire parisien.

Le bilan énergétique du bâti parisien de l'année 2020 s'établit à 29,3 TéraWattheures (TWh), marquant ainsi un recul de 4% par rapport à 2019 et de 13% par rapport à 2004.

Quant à la qualité de l'air, la recommandation de l'OMS (2005) en matière de qualité de l'air concernant les particules PM2.5 est toujours dépassée sur la quasi-totalité de la région Île-de-France en 2020. Toutefois, le bilan annuel d'Airparif 2020 met en évidence une baisse conséquente des niveaux de pollution pour le dioxyde d'azote (NO₂) et une baisse plus limitée pour les particules (PM10 et PM2.5), alors que les concentrations d'ozone (O₃) ont continué à augmenter.

[Le Bilan Mi-parcours est disponible dans son intégralité sur paris.fr](#)

La révision du Plan Climat ouvre un nouveau chapitre de l'action de Paris d'ici 2030. Elle est menée selon trois axes structurants : « Plus vite, plus local, plus juste » et la concertation entre septembre et décembre 2022 servira de base à la formulation d'un nouveau plan d'actions opérationnel.

ÉNERGIE

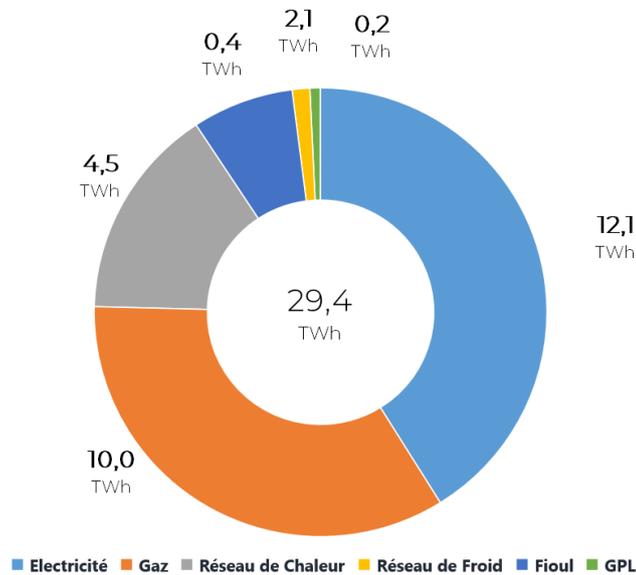
Territoire

29,4 TWh consommés par les bâtiments sur le territoire parisien en 2020 ;

-4 % consommation énergétique des bâtiments avec 2019 ;

20% de la consommation parisienne pour le bâti est d'origine renouvelable en 2020 ;

53,3 % d'EnR2 dans le réseau de chaleur urbain.



Administration

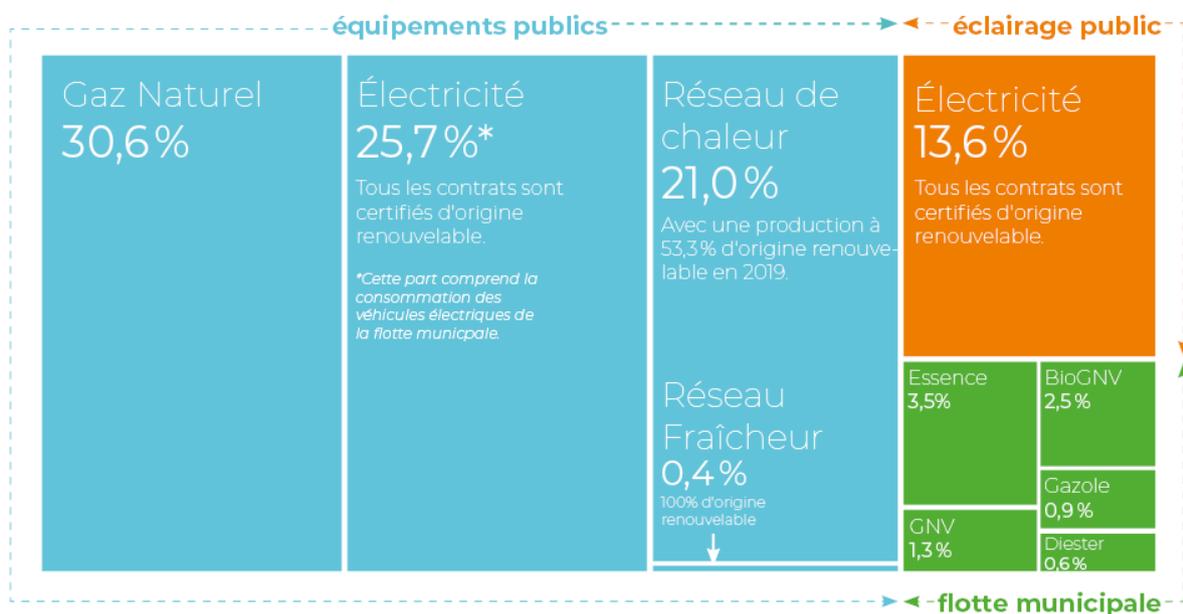
575 GWh consommés par les équipements publics en 2020 ;

23,5 % d'EnR² dans la consommation énergétique municipale en 2020 ;

100 GWh d'électricité consommée par l'éclairage public en 2020.

Bilan énergétique de l'Administration 2020

Part de la consommation totale par secteur et par énergie



Sobriété énergétique

Plan de sobriété parisien

Face à une crise énergétique annoncée comme étant la plus importante depuis les années 1970 et l'augmentation des tarifs de l'énergie, la Ville de Paris agit. La Ville a lancé un plan de sobriété énergétique pour faire face à la crise énergétique. Le plan d'urgence parisien s'articule autour de trois premières mesures appliquées aux services municipaux : la baisse des températures dans tous les bâtiments de la Ville ; le chauffage des bâtiments administratifs pourrait être repoussé d'un mois selon la rigueur de l'hiver, l'extinction plus précoce de l'éclairage ornemental. Les mesures de sobriété permettront d'atteindre dès les quelques 60 GWh d'économies d'énergie, soit pour le patrimoine de la Ville plus de 80 % de l'objectif de 10% d'économie demandé au niveau national pour l'hiver 2022. Dans le même temps la Ville prévoit la Ville prévoit une accélération de ses différents programmes pour l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Encart (maquettage) : La Maire de Paris, a pris le 22 juillet 2022 un arrêté municipal imposant aux commerces chauffés et climatisés de garder leurs portes fermées, afin de mettre un terme à une pratique défavorable dans le contexte d'urgence climatique et de crise de l'énergie.

Signature de la charte écoWatt par la Ville

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. La signature de cette charte a été voté au Conseil de Paris. La Ville de Paris souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Elle choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation d'actions spécifiques qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

Les nouveaux enjeux de l'éclairage public

Résultats 1^{er} marché de performance :

- Réduction de 1,7 GWh de conso énergétique en 2020 par rapport à 2019 ;
- 58,3 GWh économisés pour un objectif de 46 GWh ;
- 38% d'économies d'énergie réalisé en décembre 2020 par rapport à 2004 ;
- Une réduction de 49% des émissions de GES liées à l'éclairage public par rapport à 2012 ;
- Une réduction de 38% du flux d'éclairage perdu vers le ciel par rapport à 2004.

Après un premier marché ayant permis de réduire de **1,7 GWh la consommation énergétique** de l'éclairage public en 2020 par rapport à 2019 passant de 98GWh à 96,3 GWh ainsi que **58,3 GWh économisés** pour un objectif contractuel de 46 GWh inscrit et une **réduction d'émissions de GES de 49%** dans ce même secteur par rapport à 2012, la Ville de Paris a attribué en octobre 2021 son nouveau Marché Global de Performance énergétique (MGP) pour une durée de 10 ans. Les principaux enjeux concernent la réduction de la consommation énergétique, la préservation de la biodiversité, la rénovation du patrimoine ainsi que la fiabilisation des infrastructures et des équipements. Le gain énergétique prévu est de l'ordre de -30% par an : 240 GWh d'économie cumulée sur les 10 années du marché, soit trois années de consommation électrique actuelle de la Ville de Paris.

Un schéma directeur d'aménagement lumière est prévu et va venir unifier la manière d'éclairer Paris, il fixera le niveau d'éclairage de certaines rues avec des températures de couleur. 70 000 LED viendront remplacer les lumières énergivores tout en réduisant la lumière perdue.

Pour les Parisien.ne.s, l'objectif majeur est de réduire le nombre de pannes. Une équipe de suivi de travaux a également été créée et vient doubler les effectifs de la section de l'éclairage public. Ce marché constitue l'un des plus gros de la Ville avec plus de **704 millions d'euros engagés**.

[Programme parisien de lutte contre la précarité énergétique \(2022-2026\)](#)

L'INSEE estime qu'environ 70 000 personnes se trouvent en situation de précarité énergétique à Paris, c'est-à-dire qu'elles ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins élémentaires énergétiques dans leur logement. Le premier levier pour lutter tout à la fois contre la précarité et contre le changement climatique est la rénovation énergétique du bâti résidentiel. Néanmoins, ces actions sont longues à mettre en œuvre alors que l'impact des coûts de l'énergie est réel et immédiat pour beaucoup de ménages. Le Programme parisien de lutte contre la précarité énergétique couvrant la période 2022-2026 a été voté au Conseil de Paris en novembre 2021 et est décliné **en 17 actions** destinées principalement à diminuer le nombre de foyer en situation de précarité énergétique.

Il instaure un **Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie** (SLIME) qui servira à identifier les personnes qui ne sont pas encore connues ni accompagnées par les services sociaux. Il identifiera et formera les donneurs d'alerte en plus de recenser et vérifier les données sensibles telles que l'état du logement, la situation sociale des occupants ou leur état de santé pour ensuite leur proposer un accompagnement adapté dans la durée. Un objectif de 1200 diagnostics est prévu en trois ans, le temps nécessaire pour que tous les dispositifs soient créés, rendus opérationnels et sécurisés à l'échelle de la collectivité. Le 27 juin, l'Agence Parisienne du Climat (APC) a formé à la détection de la précarité énergétique les premières équipes de développement local qui seront chargées d'identifier, au plus près des immeubles, le réseau associatif capable de repérer les personnes en précarité énergétique. Une première phase de lancement destinée à recueillir les premiers retours terrain a été lancée en octobre pour un déploiement général à partir de 2024.

Le Programme accroît les dispositifs d'aides existantes par la création d'une aide financière dédiée aux petits travaux ou petits équipements afin de réduire les consommations d'énergie. L'aide moyenne est estimée entre 1000 et 1500 euros.

Enfin, le Programme met en place un Observatoire parisien de la précarité énergétique, qui sera opérationnel en début 2023. Il permettra de disposer d'une meilleure connaissance de ce qu'est la précarité énergétique et des populations touchées sur le territoire parisien. Il appuiera l'action des politiques de la Ville contre la précarité énergétique.

Augmenter la production locale d'EnR

À horizon 2030, la consommation énergétique parisienne devra être issue à 45 % d'énergies renouvelables, dont 10 % produites localement. Entre 2004 et 2020, la quantité d'ENR² consommée sur le territoire a doublé, passant de 10 % à près de 22 % de la consommation totale, à la fois sous l'effet du développement des ENR² locale et du verdissement du mix énergétique national. La Ville de Paris a conduit un état des lieux des installations EnR² sur son territoire, 2 059 GWh étaient produits localement en 2019, soit environ 7% de la consommation d'énergie du territoire.

Axe Seine Énergies Renouvelables

Le 11 février 2021, les maires de Paris, Rouen et Le Havre se sont rencontrés à Rouen afin de mettre en place un cadre de collaboration permanent autour de l’Axe Seine. La création de cette société d’économie mixte est destinée à aider au développement de projets d’EnR² de tout type sur le territoire de l’Axe Seine afin d’accélérer sa décarbonation. La SEM va appuyer les projets, les co-développer et créer des sociétés de projets pour chaque projet identifié dans laquelle elle sera actionnaire minoritaire. Avec un investissement initial de **8 millions et 40 millions d’euros** prévu à terme, la SEM pourrait contribuer à mettre en place près de 400 millions d’euros de projets d’énergies renouvelables le long de l’Axe Seine.

Le réseau de froid de la Ville de Paris

Dans le but de développer le réseau de froid, le contrat de production et distribution de froid urbain a été renouvelé en fin d’année 2021, le nouveau concessionnaire Fraîcheur de Paris ayant pris l’exploitation totale le **4 avril 2022**. La Ville de Paris a retenu le groupe ENGIE et son partenaire, le groupe RATP, pour gérer son réseau de froid. Ce contrat, d’une durée de **20 ans** fixe des objectifs au concessionnaire plus ambitieux que ceux du schéma directeur du réseau de froid voté en juillet 2019. En effet, la concession couvrira la production avec 20 nouvelles centrales, le stockage grâce à 10 installations construites, le transport et la distribution d’énergie frigorifique de la Ville. Avec un chiffre d’affaires prévisionnel de **2,4 milliards d’euros** sur toute la durée du contrat, le réseau, sera étendu de **158 km d’ici 2042** pour desservir de nouveaux clients et rafraichir **2 300 bâtiments supplémentaires** dont des écoles, des Ehad et des hôpitaux dans **tous les arrondissements de Paris**. Le réseau sera alimenté par une électricité 100% renouvelable et produite en France, près de 70 % de cette production étant assurée par quatre nouveaux parcs solaires dédiés. 5 000 m² de surfaces urbaines seront végétalisées telles que les sites de production et les rues lors des grands chantiers pour permettre une autre forme de rafraîchissement de Paris. Enfin, le développement du réseau de froid de la Ville de Paris assuré par Fraîcheur de Paris permettra d’éviter l’émission de 300 000 tonnes de CO₂ sur la durée de la concession et d’économiser 130 000 m³ d’eau chaque année. À ce jour, ce sont 370GWh/an d’énergie frigorifique, soit 6 millions de m² rafraichis, qui sont distribués à 738 abonnés dans Paris et produits par 10 sites.

Eau de Paris mobilise ses terrains et ses ressources en eau pour la production d’électricité et de chaleur renouvelables

Les 11 centrales photovoltaïques d’Eau de Paris ont produit 2 142 MWh d’électricité en 2021, soit l’équivalent de la consommation électrique d’un peu moins de 700 ménages français. Cette production a été assurée à 80 % par la centrale en toiture du réservoir d’eau potable de L’Haÿ-les-Roses. De plus, Eau de Paris dispose d’une turbine hydroélectrique, en fonctionnement depuis les années 90, et qui a produit plus de **600 MWh en 2021**, soit l’équivalent de la consommation électrique de 200 ménages français.

Eau de Paris exploite également une centrale de géothermie dans la nappe captive de l’Albien qui alimente en chaleur l’écoquartier Clichy-Batignolles. En 2021, la production s’élève à presque 15 000 MWh. L’ensemble de ses productions représentent **en 2021 environ 16,4% de la part d’énergie renouvelable** par rapport à la **consommation d’énergie d’Eau de Paris**.

BÂTIMENT

58 213 logements sociaux financés pour rénovation dont **3 921** logements en 2021
34 859 logements privés accompagnés dont **12 759** logements en 2021

Rénover massivement les bâtiments

Rénovation du logement social

Dans le domaine du logement social, la Ville de Paris a engagé avec les bailleurs sociaux depuis 12 ans un vaste programme de « rénovations Plan climat » afin de réduire les consommations énergétiques, adapter les bâtiments aux enjeux climatiques et améliorer le confort des occupants. La Ville s'est fixée pour objectif cofinancement de la rénovation de 5000 logements par an conformément au Plan Climat 2018, les performances cibles étant un gain énergétique moyen de 60 % et une consommation énergétique après travaux de 80 kWh/m²/an.

Depuis 2009, 23 991 logements ont été livrés, plus de 58 000 logements sociaux ont bénéficié d'aides financières de la ville de Paris (600 millions d'euros sur 2,4 milliards d'investissement) pour un gain de 54% sur la consommation d'énergie et de 56% sur les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2021, 567 chantiers de logements sociaux ont été financés, dont 137 chantiers en cours.

La Ville et la RIVP ont réhabilité et transformé l'ancien bâtiment des douanes anciennement à usage d'entrepôts du Quai de Valmy (10^e arrondissement), en 74 logements et commerces. Les travaux ont nécessité, entre autre, une restructuration complète du bâtiment, une isolation par l'intérieur de l'ensemble des murs et de la toiture ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. Les nouveaux logements bénéficient d'une certification ex NF Habitat HQE (niveau très performant conforme aux objectifs du Plan Climat Air Energie de la Ville) et du label Effinergie Rénovation. Les travaux ont coûté 8,9 millions d'euros à la Ville et ont permis l'installation d'une VMC performantes et d'un chauffage au gaz collectif.

Liste rénovation : **Bailleurs Sociaux - Immeubles rénovés et livrés en 2021**

En 2021, 2 679 logements ont été livrés.

Bailleur	ADRESSE NORMALISEE	Arrt	Nb de logts
RIVP	10 RUE BARBANEGRE	19	136
PARIS HABITAT OPH	105 RUE DE REUILLY	12	545
RIVP	1 RUE CHARLEMAGNE	4	241
HABITAT SOCIAL FRANÇAIS	5 RUE DE VAUCOULEURS	11	50
PARIS HABITAT OPH	9 SQUARE DE LA SALAMANDRE	20	208
RIVP	1 ALLEE MARC CHAGALL	13	113
RIVP	15 RUE RICHER	9	68
RIVP	8 RUE GUYTON DE MORVEAU	13	16
RIVP	81 BOULEVARD SOULT	12	17
HABITAT SOCIAL FRANÇAIS	30 RUE DU MOULIN JOLY	11	12

PARIS HABITAT OPH	157 RUE SAINT MARTIN	3	37
RIVP	9 IMPASSE MILORD	18	59
RIVP	9 RUE DE DOMREMY	13	29
ELOGIE SIEMP	123 AVENUE DE CHOISY	13	84
ELOGIE SIEMP	85 RUE RAMBUTEAU	1	21
HABITAT SOCIAL FRANÇAIS	5 RUE DE L ARGONNE	19	74
PARIS HABITAT OPH	32 RUE DU GABON	12	106
ELOGIE SIEMP	25 RUE DES CASCADES	20	120
ELOGIE SIEMP	63 RUE DE LOURMEL	15	24
DOMAXIS	47 RUE DUTOT	15	127
ELOGIE SIEMP	110 RUE DE BERCY	12	60
ELOGIE SIEMP	24 PLACE DE LA CHAPELLE	18	15
LERICHEMONT (HNEO)	5 PASSAGE JOANES	14	27
DOMAXIS	47 RUE JEANNE D ARC	13	53
DOMAXIS	57 RUE CLISSON	13	65
ELOGIE SIEMP	15 RUE DES NANETTES	11	79
ELOGIE SIEMP	39 RUE POUCHET	17	17
IMMOBILIERE 3F SA D'HLM	11 RUE RIQUET	19	167
PARIS HABITAT OPH	192 RUE SAINT MAUR	10	32
IMMOBILIERE 3F SA D'HLM	11 RUE MONTE CRISTO	20	36
IMMOBILIERE 3F SA D'HLM	26 RUE PETION	11	19
IMMOBILIERE 3F SA D'HLM	31 RUE DES AMANDIERS	20	21
SNL-PROLOG	59 RUE DE LA FONTAINE AU ROI	11	1

Eco-Rénovons Paris +, deux fois plus ambitieux

L'été 2022 lance une nouvelle étape dans le dispositif d'Eco-rénovons Paris avec des logements plus économes, plus confortables et plus durables. Le dispositif, **lancé en 2016** visait à **encourager la rénovation énergétique des immeubles d'habitat privé avec deux grands objectifs** : réduire leur impact environnemental et lutter contre la précarité énergétique. Ce premier plan a permis de faire bénéficier des aides à la rénovation énergétique plus de 22 150 logements du parc privé. Il a permis la rénovation de **10 890 logements** et a accompagné deux tiers des rénovations globales parisiennes soit 33 000 logements.

À la suite de ces résultats, la Ville poursuit et accélère la dynamique locale autour de la rénovation du parc privé et lance une deuxième édition du plan Eco-rénovons Paris. Ce dernier propose des aides et accompagnements gratuits des copropriétés privées pour qu'elles puissent s'engager dans la rénovation de leurs logements allant de la définition des besoins à la livraison des travaux. Une dimension « adaptation au changement climatique » vient s'ajouter aux projets de rénovation énergétique en intégrant des interventions globales à forte valeur environnementale (matériaux bio-sourcés, création d'îlots de fraîcheur, utilisation d'énergie renouvelables...).

L'objectif de logements rénovés s'élève à **22 500 logements privés sur l'ensemble de la mandature soit 2,5 fois plus qu'ERP1 et dispose d'un budget de 58 millions d'euros**. Les propriétaires passeront par l'Agence Parisienne du Climat qui met à disposition des conseillers éco-rénovons pour un accompagnement personnalisé.

Poursuivre la rénovation des équipements publics

Rénovation des piscines

Plusieurs Contrats de performances énergétiques (CPE) permettent aux piscines parisiennes les plus énergivores d'être plus sobres en consommation d'énergie. La modernisation et la rénovation de 6 piscines parisiennes dans le cadre du Plan Climat se poursuivent en 2022. De nombreux équipements nautiques sont concernés : la piscine Roger le Gall (12^e), les espaces extérieurs de la Butte aux Cailles (13^e), la piscine Dauvin (18^e), la piscine de Vallerey (20^e), etc. Construite en 1924 pour accueillir les JO, La piscine de Vallerey fait l'objet de travaux de rénovation dans le but de servir de site d'entraînement en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il s'agit d'un chantier exemplaire en matière de sobriété énergétique. La structure de la piscine accueillera une nouvelle charpente en bois. Les éléments de l'ancienne charpente seront réutilisés pour réaliser la signalétique du site et fabriquer des meubles, notamment la nouvelle banque d'accueil. Les travaux seront finalisés en novembre 2023.

Par ailleurs, la rénovation lourde de la piscine Pontoise (5^e) sera poursuivie pour atteindre l'objectif de réduction de la consommation énergétique de 20% et celle de Château-Landon (10^e) engagée. Une nouvelle piscine est en construction dans le 18^e (piscine Belliard) et une réflexion est lancée pour une nouvelle piscine dans le 13^e (piscine Carpentier).

Les travaux, qui s'étendent sur 10 ans, ont pour objectif de réduire de 30 à 35% les consommations énergétiques et en eau ainsi qu'une réduction de 41% des émissions de gaz à effet de serre.

CPE écoles

Les écoles parisiennes sont responsables d'un tiers de la consommation de l'ensemble des bâtiments publics et d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) écoles ambitionne de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des écoles municipales de 40%. Durant l'été 2022, 408 écoles et 70 collèges ont été concernés par des travaux.

MOBILITÉ

10 94km de voies cyclables en 2021 en comptant les pistes cyclables, voies réservées et voies à contre-sens cyclistes) (+52km de coronapistes à pérenniser)

2 077 bornes de recharge électriques au total en 2022

ADMINISTRATION

- **53 %** de la flotte de berlines et citadines dans le parc municipal (2004-2021)

47 % de berlines et citadines électriques et hybrides fin 2021

Flotte municipale

Rationaliser l'usage des véhicules de la flotte TAM

En 2021, le parc géré par la municipalité a diminué de 28 véhicules. Depuis 2004, le nombre des voitures citadines et berlines a réduit de 53 %, et aujourd'hui 47 % d'entre elles sont à motorisation électrique. La flotte en 2021 se compose de 2 624 véhicules dont 438 citadines et berlines contre 2652 dont 439 citadines et berlines en 2020. Entre 2008 et 2021, sur l'ensemble du parc de la Ville, intégrant les poids-lourds et les deux-roues motorisés, la réduction du nombre de véhicules est de 14,1 %.

Le programme de rationalisation s'accompagne également de formations des agents à l'éco-conduite afin de diminuer la consommation de carburants. Tous les conducteurs professionnels de poids lourds et de bennes, ainsi que les abonnés à l'auto-partage ont été formés.

« Dédiélisation » du parc municipal

La *dédiésélisation* du parc se poursuit afin de participer à l'amélioration de la qualité de l'air en ville. Fin 2012, la Ville de Paris disposait de 36% de citadines et berlines diesel dans son parc. Depuis le 1^{er} janvier 2015, il n'y a plus aucune motorisation diesel dans ces deux catégories de véhicules ainsi que pour les fourgonnettes.

Apaisement global de Paris

Le boulevard périphérique passe au vert

La Ville de Paris a enclenché la métamorphose de son périphérique depuis plus de 8 ans, afin de réduire la pollution pour l'ensemble de la métropole et de permettre aux plus de 800 000 personnes qui habitent ou travaillent autour du périphérique d'avoir une meilleure qualité de vie. En 2019, la Ville a créé les Ateliers du Périphérique, comme lieu de dialogue avec l'ensemble des territoires de la Métropole, ainsi que des représentants de l'État. Ce dialogue a permis de construire une vision partagée sur les objectifs d'évolution du boulevard périphérique en matière de déplacements, d'urbanisme et de création de nouveaux espaces végétalisés, dont le résultat et les orientations ont été présentés en mai 2022. Pour que ce travail se poursuive, une grande concertation – Le Carrefour des mobilités – a été organisée cet automne afin de rassembler tous les parties prenantes concernées.

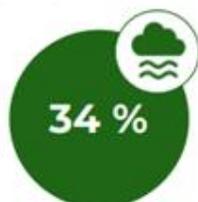
Les transformations se dérouleront en plusieurs phases, avec des échéances à 2024 puis 2030. Afin de passer d'un « ceinture grise » à une « ceinture verte », la Ville souhaite végétaliser et renforcer la place de la nature en ville aux abords du périphérique, notamment par des plantations sur les talus et les délaissés urbains du périphérique. Déjà 18 000 arbres ont été plantés entre 2020 et mai 2022 sur un objectif de 50 000 à 2024. À cet horizon, il est prévu une mise en place de la voie dédiée aux covoiturage/bus/ taxis à l'héritage des JOP et la transformation de 5 portes en places : porte de Clichy, porte de la Chapelle, porte Brancion, porte Maillot, porte Dauphine sur un total de 22 portes pour 2030. En 2022, on compte 4 places déjà livrées : porte Pouchet, porte des Lilas, porte de Vanves et porte de Pantin.

➔ Livre blanc : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ateliers-boulevard-peripherique>

FOCUS : le périphérique aujourd'hui : entre la pollution de l'air et le bruit, une infrastructure néfaste pour ses riverains.

Pollution de l'air : Airparif et Bruitparif ont réalisé en 2020 des campagnes de mesures de grande ampleur au niveau du périphérique. 130 000 riverains sont exposés à des niveaux de pollution au-dessus des valeurs limites de la directive européenne (40 microgrammes/M³).

Le périphérique représente plus du tiers des émissions d'oxyde d'azote (34%) et de particules PM10 (39%) de la capitale.



En ce qui concerne les seuils fixés par l'OMS, la population du périphérique atteint des niveaux de pollution de l'air six fois supérieurs aux recommandations de l'organisation internationale.



Nuisances sonores : Concernant les nuisances sonores, 90% des sites testés subissent un dépassement des valeurs limites européennes (68 décibels (dB) dans la journée et 62 dB la nuit). On enregistre même des pointes dépassant les 75dB, près de l'échangeur avec l'Autoroute A4. Les sites qui ne sont pas dans cette situation de dépassement sont protégés par des écrans acoustiques.



[Un nouveau plan vélo pour un Paris 100% cyclable](#)

Le nouveau plan vélo 2021-2026 permettra de rendre Paris 100% cyclable grâce à l'aménagement de nouvelles infrastructures, le développement massif de stationnement sécurisé et le renforcement de l'écosystème vélo. Il dispose d'un budget de 250 millions d'euros soit 100 millions de plus que le précédent plan (2015-2020).

En 2021, Paris comptait plus de 1 000 km d'aménagements cyclables, dont plus de 300 km de pistes et 52 km de pistes provisoires réalisées à l'issue du premier confinement. Celles-ci seront intégralement pérennisées dans le cadre du nouveau plan vélo qui prévoit 180km de nouvelles pistes sécurisées. Il veut généraliser les doubles sens cyclables et développer le maillage local avec 450 km d'ici la fin du mandat dont 60 km sont déjà réalisés. Le nouveau plan donne la priorité aux bus, aux tramways et aux vélos grâce à un système "d'ondes vertes" (réglage spécifique des feux tricolores).

+ 47 % de fréquentation des pistes cyclables. Les compteurs de vélos ont enregistré une fréquentation des pistes cyclables en hausse de 47 % en moyenne entre 2019 et 2020 et de 22 % entre 2020 et 2021. Sur certains axes, la hausse entre 2019 et 2020 monte jusqu'à 60 % et jusqu'à 100% sur la rue de Rivoli !



Une nouvelle stratégie de logistique urbaine 2022-2026

- 500 000 colis livrés chaque jour à Paris, +244% de croissance du chiffre d'affaire du e-commerce en France entre 2010 et 2019
- 9 000 places de livraison parisiennes
- ¼ des mouvements de marchandises en Île-de-France ont lieu dans Paris pour 1% des surfaces immobilières dédiées à la logistique
- Le transport de marchandises représente 25% des émissions de CO2 à Paris

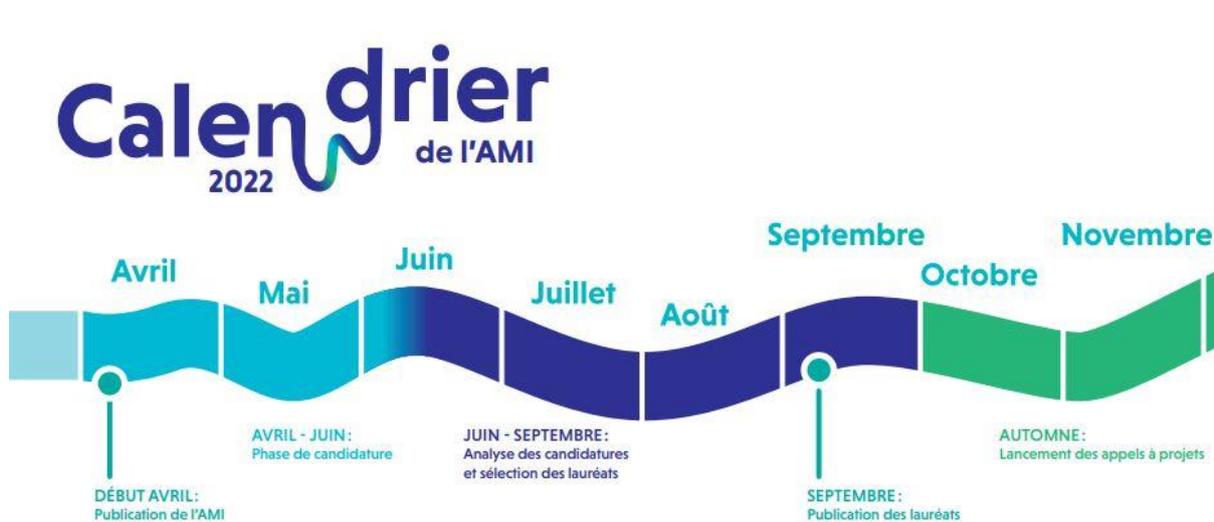
La crise sanitaire a dynamisé le secteur du e-commerce et des livraisons à domicile avec plus de 500 000 colis livrés chaque jour à Paris, ce qui affecte directement les espaces de livraison et la circulation. Afin d'amorcer des changements et répondre à ces évolutions, une **nouvelle stratégie de logistique urbaine 2022-2026** est adoptée par la Ville de Paris. Cette stratégie a été élaborée en partenariat avec les acteurs privés et publics qui, au quotidien, œuvrent dans le domaine du transport de marchandises. Plus de 300 partenaires se sont mobilisés à l'occasion d'ateliers qui ont permis de partager un diagnostic, des enjeux et de définir des pistes d'action. Les réflexions menées se sont organisées autour de six thématiques :

- **Le foncier et l'immobilier logistique** avec un renforcement du maillage d'espaces de logistique urbaine à Paris ;
- **Le partage de l'espace public** : avec la création de 1000 zones de livraisons supplémentaires et un contrôle accru pour en assurer un meilleur respect.
- **Les conditions sociales de travail de la profession de livreur** avec le développement de la Maison des coursiers
- **Les nouveaux modèles à inventer pour favoriser l'offre de proximité** et diminuer les achats en ligne ;
- **Le transport des matériaux et déchets de chantiers**. Les flux logistiques doivent être concentrés et optimisés pour diminuer les nuisances des plus grands chantiers.
- **La transition écologique du transport des marchandises avec la refonte des aides de la Ville en faveur des professionnels** pour une logistique moins polluante et plus silencieuse ;

[Pour en savoir plus sur la logistique urbaine à Paris](#)

Axe Seine : développer une logistique urbaine fluviale et décarbonée

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour expérimenter de nouvelles façons de desservir la zone et plus globalement de développer une logistique urbaine fluviale et décarbonée en vallée de la Seine a été lancé en avril 2022 et sera prolongé en fin d'année 2022 par des Appels à Projets (APP) qui viseront à mettre en place de façon opérationnelle les projets sélectionnés. Les trois espaces métropolitains s'engagent de manière commune et coordonnée pour accompagner le développement économique durable de ce vaste espace en replaçant le fleuve au cœur des projets de la vallée de la Seine. L'AMI s'adresse à toutes les entreprises impliquées ou intéressées par la logistique urbaine fluviale et la logistique décarbonée du dernier kilomètre.



Le fret fluvial en développement

Le fret fluvial est un mode de transport encouragé par la Ville de Paris dans le cadre de sa nouvelle stratégie de logistique urbaine. L'entreprise de livraison urbaine Fludis utilise depuis quelques années un bateau électrique, permettant de livrer 1500 colis par jour grâce à sa flotte de vélos cargo. Les marchandises sont classées par arrondissement sur les deux niveaux inférieurs du navire permettant de desservir la capitale stratégiquement par le fleuve. La traversée de Paris en bateau depuis le quai d'Austerlitz ne prend que 30 minutes et évite de nombreux déplacements en camion dans la capitale. Le fret fluvial consomme **5 fois moins** de carburant que le transport routier et émet 2,5 fois moins de CO₂ à la tonne transportée.

URBANISME

Urbanisme, toutes opérations confondues

617 logements livrés en 2021

152 134 m² de bâtiments tertiaires en 2021

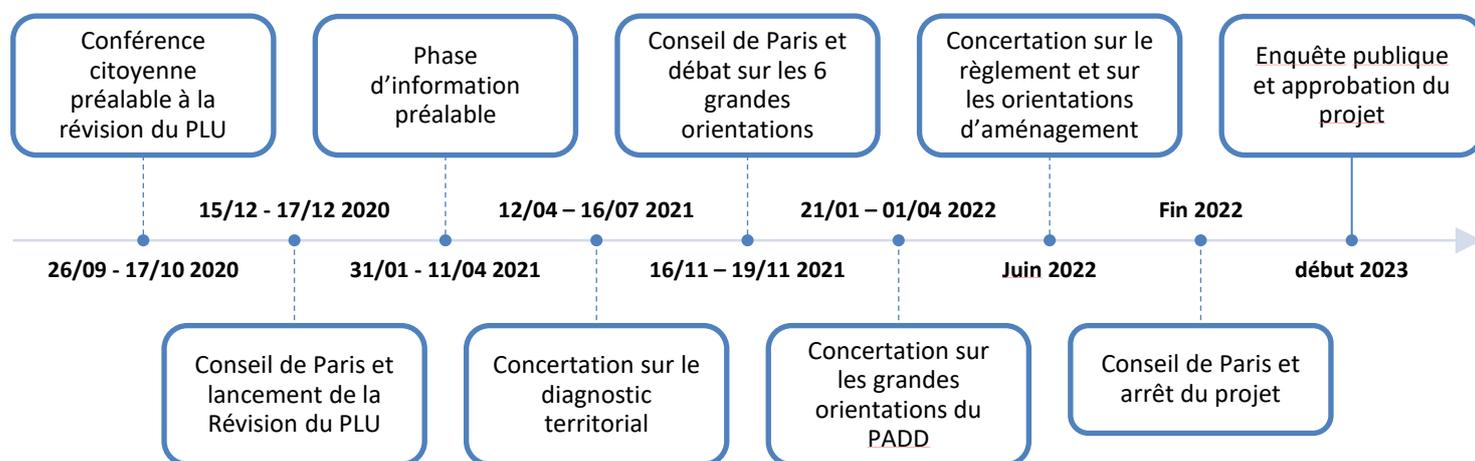
3 103 m² d'équipement public en 2021

15 207 m² d'espaces verts en 2021

Vers un PLU Bioclimatique

Le plan local d'urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie. Le caractère bioclimatique du futur plan local d'urbanisme renvoie à un mode de

conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. L'ensemble des règles du futur PLU devra donc respecter les orientations établies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les grandes orientations de l'urbanisme pour la Ville de demain.



Des ateliers de formation aux enjeux du PADD et 17 réunions publiques ont été organisés pour aider les Parisien.ne.s et groupements publics à se prononcer sur 9 grandes orientations, dont la réduction de l'empreinte carbone en ville pour atteindre la neutralité en 2050, ou encore la nature en ville pour renforcer la résilience de Paris

À l'issue de la concertation, 15 647 avis ont été enregistrés grâce au déploiement de différents dispositifs de concertation et à la plateforme idee.paris.fr, ils montrent une forte adhésion de principe aux grandes orientations du PADD et prioritairement celles de l'axe 1 « une ville en transition vertueuse et résiliente », qui ont fait l'objet d'un tiers des contributions, suivies par l'orientation « logement pour tou.te.s ». Les attentes ont été exprimées en nombre pour la phase réglementaire et la mise en œuvre du PLU bioclimatique.

Pour dernière phase de concertation qui a eu lieu du 5 septembre au 4 novembre 2022, les parisien.ne.s ont pu s'exprimer sur l'avant-projet des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et de Règlement, document de mise en pratique du PADD, à l'échelle du quartier et de la rue.

[Une Charte pour un aménagement durable et inclusif de Paris](#)

9% de la surface de Paris (hors bois) est en renouvellement urbain. Un travail collaboratif avec les trois aménageurs de la Ville a été mené dès 2019 pour élaborer des indicateurs de performance environnementale des opérations d'aménagement. Des séminaires de l'aménagement ont été organisés dès le 4 novembre 2020 sur des sujets aussi variés que les rez-de-chaussée commerciaux, la prise en compte des arbres et de la nature, l'esthétique de la transition écologique ou la santé dans les opérations d'aménagement.

La Charte pour un aménagement durable et inclusif, adoptée en mars 2022, comporte 101 engagements, 6 annonces, 4 chapitres et 16 sous-chapitres : un canevas inspirant qui synthétise à la fois les objectifs que suit la Ville et les engagements des aménageurs. Parmi les engagements climatiques, des bilans carbone seront systématiques dans les opérations d'aménagement pour

favoriser le réemploi et les matériaux biosourcés dans la construction ainsi que la rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Des indicateurs verts seront développés pour exprimer les performances des OA en termes de biodiversité en améliorant la surface d'espaces verts publics, en adoptant des pratiques de gestion durable des surfaces plantés ou encore en renforçant l'agriculture urbaine. Enfin, les futurs quartiers deviendront des lieux de fraîcheur en les adaptant aux évolutions climatiques : dispositifs de rafraîchissement, utilisation de matériaux clairs et absorbants...

Lien pour accéder à la Charte : [16b52c4474d66ff17502166d811907c9.pdf \(paris.fr\)](#)

[En 2021, « Réinventer Paris » s'attaque aux bureaux vacants pour les convertir en logements.](#)

Avec « Réinventer Paris 3 - transformer les bureaux vacants en logements », la Ville de Paris ambitionne d'engager un partenariat étroit avec les propriétaires privés et les opérateurs afin de faciliter la réalisation de projets innovants et démonstrateurs de la nouvelle façon de construire à Paris, en lien avec les orientations du futur Plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique.

Sur les six premiers sites, l'appel à projets permettra de créer environ 22 500 m² de logements dont environ 15 800 m² de logements sociaux. Les candidat.e.s devront prendre connaissance du [Pacte pour la construction parisienne](#) déclinant des objectifs environnementaux à respecter. Parmi ceux-ci : limiter l'imperméabilisation des sols et maintenir la biodiversité du site, végétaliser et créer des îlots de fraîcheur, restructurer plutôt que de démolir et réemployer au lieu de jeter, développer la sobriété énergétique et bas carbone sur les projets et enfin favoriser un chantier optimal, qualitatif, à faible impact sur son environnement et créateur d'opportunités économiques pour une ville à haut niveau d'exigence environnementale.

La liste des sites de l'APUI est à trouver ici : [Réinventer Paris - transformer les bureaux vacants en - Ville de Paris](#)

[Bercy-Charenton, un quartier résilient](#)

Face au changement climatique et à la demande des habitants, le quartier Bercy-Charenton, couvrant environ 70 hectares du 12^e arrondissement, se transforme pour laisser place à la nature, au réemploi et à la sobriété. Le 21 avril 2022, six grandes orientations ont été présentées pour réorienter le projet d'aménagement datant initialement de 2009 :

- « Un quartier à l'écoute des usages » qui favorise la participation citoyenne ;
- « Un quartier en harmonie avec le vivant » qui accorde davantage de place à la biodiversité ;
- « Un quartier sobre et plus économe en ressources » qui réutilise le patrimoine existant et s'appuie sur l'économie circulaire ;
- « Un quartier accueillant et inclusif » qui construit des logements sociaux et soutient le commerce local et solidaire ;
- « Un quartier attentif à la santé des habitants » qui lutte contre les nuisances et améliore la qualité de vie ;
- « Un quartier évolutif » qui pourra se transformer dans le temps.

Une concertation publique a été organisée jusqu'en octobre 2022 dans le but débattre des nouvelles orientations et de leur mise en œuvre dans le quartier de Bercy-Charenton. À la suite du bilan de concertation, les dossiers d'études sont mis en forme puis soumis à une participation publique par voie électronique pour permettre l'approbation d'un dossier de création modifié début 2024 et viser ainsi un démarrage opérationnel à l'horizon 2025.

[Embellir votre quartier](#)

La démarche « Embellir votre quartier » s’inscrit dans le [Manifeste pour la beauté](#) et a pour but de transformer l’espace du territoire parisien. Pour ce faire, Paris a été découpé en 80 quartiers d’environ 30 000 habitants chacun et chaque Mairie de secteur a choisi un quartier prioritaire pour démarrer, soit 17 au total. Les 17 quartiers ont fait l’objet de premières concertations avant le lancement de travaux d’aménagement. Cette nouvelle méthode concentre sur une même période l’ensemble des transformations d’un quartier afin de mieux organiser les travaux dans les rues de Paris. Elle permettra de **décliner de façon coordonnée les objectifs forts de végétalisation, de création de zones piétonnes, de pistes cyclables, de mobiliers adaptés aux nouveaux usages. Neuf nouveaux quartiers sont entrés en phase de concertation en 2022 pour 4 à 6 mois** au sein des mairies d’arrondissement et en ligne sur [idée.paris](#) pour que les habitants de ces quartiers donnent leur avis sur les travaux à réaliser (végétalisation, pistes cyclables, accessibilité, plan de circulation, piétonisation, etc.). Pour leur donner un avis éclairé, un diagnostic du fonctionnement actuel du quartier est mis à leur disposition. Un plan d’investissement des travaux votés sera ensuite établi et un planning pour regrouper des travaux sera proposé dans l’année qui suit.

La cartographie des quartiers par phase est à retrouver [ici](#)

DÉCHETS

75% des marchés publics municipaux interdisaient les PUU en 2021

13 territoires zéro déchet

927 241 tonnes de déchets ménagers en 2021

425 kg/an de déchets ménagers par habitant en 2021

92 418 tonnes de déchets emballages multi-matériaux collectés en 2021

65 737 tonnes de déchets emballage verre collectés en 2021

2 970 tonnes de bio-déchets collectés en 2021 (*périmètre DMA*)

1 009 composteurs collectifs installés (2021)

238 stations Trilib’ en service fin 2021

Territoires zéro déchets, premier bilan

Après la rue de Paradis (10^e) en 2019, la démarche zéro déchet se poursuit dans de nouveaux quartiers et rues : c’est aujourd’hui **14 territoires zéro déchet** qui sont répartis dans Paris. Ces territoires proposent des actions dans les écoles afin de lutter contre le gaspillage alimentaire mais sensibilisent aussi les riverains au réemploi et au tri, des alternatives au plastique à usage unique et une valorisation de déchets alimentaires sont trouvées chez les commerçants. Ces territoires possèdent également des équipements de tri et de collecte des déchets renforcés comme les stations Trilib’ (271 sur tout le territoire parisien en 2021).

Objectif sortie du Plastique à usage unique

[Plan de sortie du plastique à usage unique](#)

Après une première conférence en novembre 2019 regroupant plus de 170 partenaires pour identifier les freins et les solutions pour se passer du plastique à usage unique, mars 2021 a vu l’annonce d’un **plan de sortie du plastique à usage unique** déterminants 6 axes stratégiques et 29 actions prioritaires dont 8 livrables pour 2024. Un diagnostic préalable complet de l’utilisation du plastique sur le territoire de la

Ville a confirmé d'enjeu environnemental lié aux PUU et les 5 filières au cœur de la transformation. Une conférence "2024, Paris sans plastique à usage unique" s'est tenue le mercredi 5 octobre 2022. Une matinée riche en témoignages et partages de bonnes pratiques autour de 4 tables rondes. Des visites de site l'après-midi ont permis de mesurer les actions déjà engagées et ce qu'il reste à renforcer.

Pour une administration exemplaire et sans plastique à usage unique en 2024, la Ville a édité un guide pratique composé de fiches pratiques indiquant comment, dans chaque filière et situation, trouver une solution pour sortir du plastique à usage unique. Un travail est mené par la Ville auprès des services de la petite enfance pour mettre fin à l'usage des emballages, jouets, vaisselles et ustensiles de cuisine en plastique, au profit de l'inox, du bois ou du verre, tant que possible réutilisables ; avec pour objectif la suppression des perturbateurs endocriniens dans ses établissements d'accueil des 0-3 ans d'ici 2026.

La sortie du plastique à usage unique est l'un des axes phares du programme de « Transformations olympiques » de la Ville pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. 20 mesures concrètes ont été identifiées pour laisser un héritage utile aux Parisiens et aux Parisiennes dans la perspective de Jeux plus sobres et plus durables. La sortie du plastique à usage unique (PUU) à horizon 2024 à Paris constitue la première d'entre elles. Le déploiement des alternatives au PUU pour la filière « évènementiel sportif » a d'ores-et-déjà été amorcé pour sensibiliser, équiper et expérimenter des pratiques tels que les nudges sur différents évènements sportifs.

Les guides pratiques par filières sont à retrouver sous ce lien : [Paris, ville sans plastique à usage unique d'ici 2024 - Ville de Paris](#)

Trilib'

À Paris, près d'1 immeuble sur 5 ne dispose pas de bac jaune et/ou blanc pour le tri, le plus souvent faute de place. Ces bacs de tri, installés au plus proches des habitations et accessibles 24h/24 permettent de collecter plus et mieux, notamment le verre, les emballages en plastique et en métal, les papiers et les cartons. Expérimentées dans quatre arrondissements parisiens depuis 2017, **les stations TRILIB'** ont montré leur efficacité et il a été décidé de les pérenniser et de les déployer pour assurer un maillage du territoire parisien. Aujourd'hui, c'est plus de 350 stations qui sont réparties dans la capitale. À terme, près de 1 000 de ces conteneurs de tri de proximité seront installés.

« Ici, je choisis l'eau de Paris »

Eau de Paris a lancé en septembre 2021 son opération « Ici, je choisis l'eau de Paris », menée en lien avec la politique de sortie du plastique à usage unique portée par la Ville de Paris dans la perspective des JOP Paris 2024. En 2022, un réseau de **600 commerces parisiens** (restaurants, cafés, fleuristes, coiffeurs...) offre aux passants la possibilité de recharger leur gourde gratuitement. Tous ces commerces sont localisés sur une carte pour permettre au public d'identifier rapidement les établissements partenaires proches.

Eau de Paris publie son livre blanc "Objectif : zéro bouteille plastique"

Eau de Paris a publié en juillet 2022 son livre blanc "Objectif : zéro bouteille plastique", à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, qui fait le bilan des actions engagées contre la pollution plastique, aux côtés d'une trentaine d'acteurs publics et privés. À travers les expérimentations, menées entre 2019 et 2021 et détaillées dans le Livre Blanc, ce sont déjà plus de 800 000 bouteilles en plastique qui ont pu être évitées.



ALIMENTATION

53,1% d'alimentation durable dans les cantines collectives 2021

46,2% issue de l'agriculture biologique dans la restauration collective 2021

Nouveau Plan Alimentation Durable

Face aux enjeux sociaux, environnementaux et de santé publique, la Ville de Paris - avec ses 30 millions de repas servis chaque année dans la restauration collective parisienne – accélère et engage un nouveau Plan Alimentation Durable 2022-2027. Il fixe les nouveaux objectifs, toujours très ambitieux, de la restauration collective municipale : 100% bio et durable, 75% de denrées labellisés bio, 100% de saison et 50% produites à moins de 250km de Paris.

Les deux précédents Plans Alimentation Durable ont permis de passer d'un taux de 8 % de denrées durables dans les assiettes des cantines parisiennes en 2008 à 53% en 2020. En outre, Paris est le premier acheteur public de denrées labélisées agriculture biologique.

Le Plan Alimentation Durable est le fruit d'un travail de co-construction mené avec les mairies d'arrondissement et l'ensemble des gestionnaires de la restauration collective municipale. Il se décline en 12 défis et 24 fiches actions regroupés en 3 axes : (1) Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité (2) Des repas bons au goût et pour la santé (3) Des équipes et des convives moteurs du Plan Alimentation Durable.

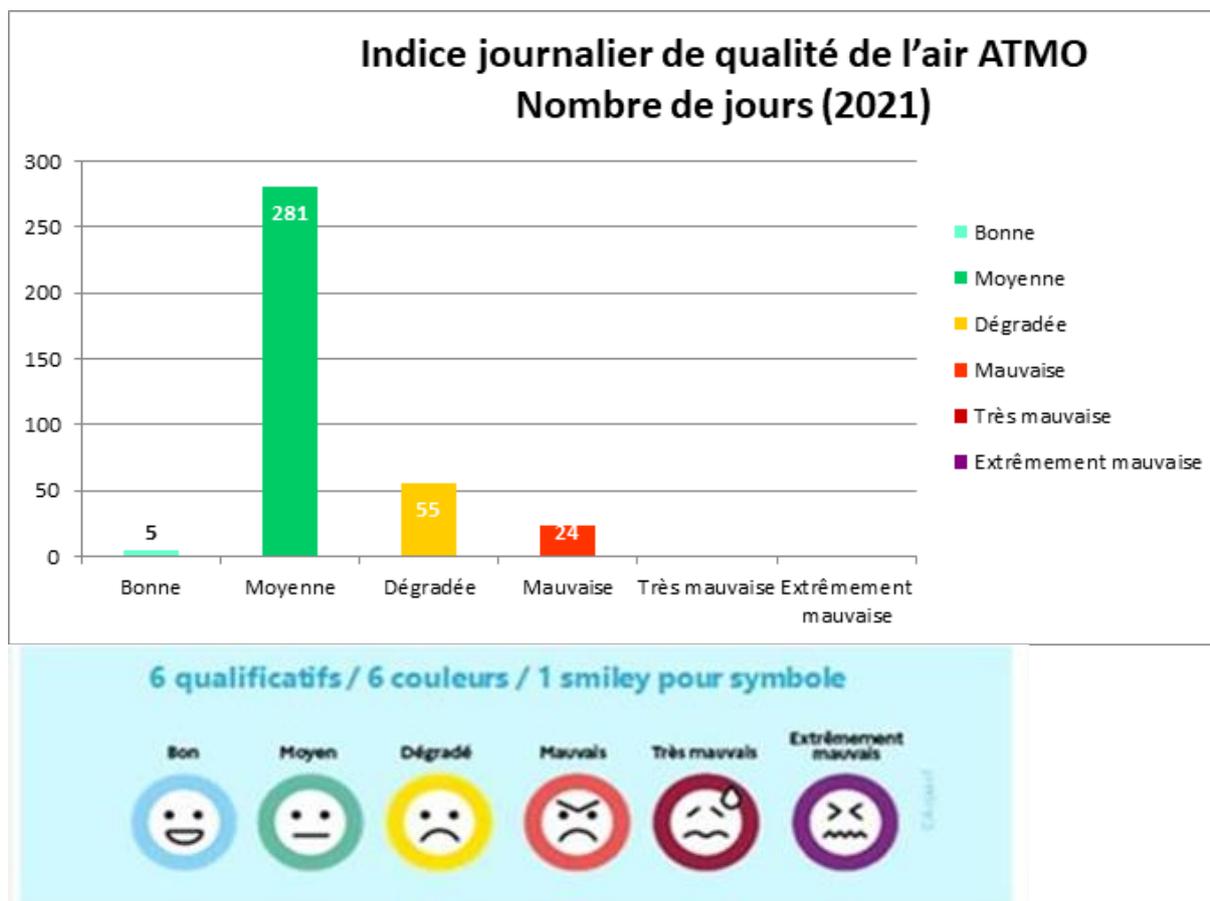
1. Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité :

- *75% des aliments labellisés bio, 100% de saison, 50 % produits et transformés à moins de 250 km de Paris.*
- *2 repas végétariens par semaine pour toutes et tous et le déploiement d'alternatives végétariennes quotidiennes afin que 40 % des repas servis soient végétariens.*
- *de la viande, des produits laitiers, des œufs bio ou labélisés et issus d'élevages exigeants en termes de bien-être animal et des poissons issus de pêches et de piscicultures responsables.*
- *une valorisation locale de 100% des déchets alimentaires pour mettre fin à l'incinération des biodéchets.*

Ce Plan s'articule pleinement avec la politique agricole et alimentaire de Paris et pourra bientôt profiter d'AgriParis, nouvel opérateur initié par la Ville, lequel accompagnera et facilitera l'organisation de filières durables à destination de la restauration collective d'abord, in fine à l'ensemble des personnes qui se nourrissent chaque jour sur le territoire parisien.

Pour en savoir plus : <https://www.paris.fr/pages/un-plan-alimentation-durable-pour-paris-2705>

AIR

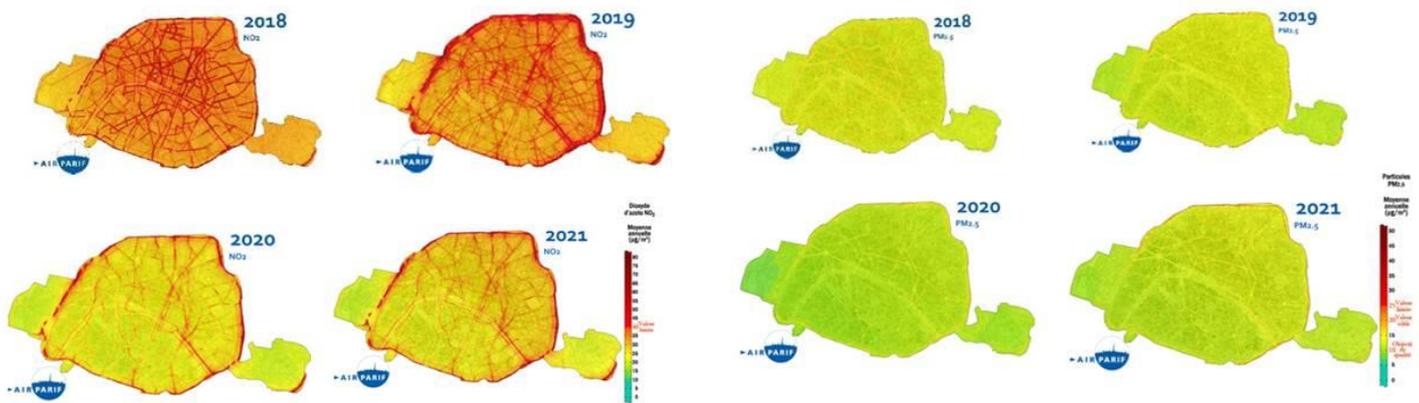


Bilan 2021 de la qualité de l'air

Avec la reprise progressive des activités, les concentrations enregistrées pour 2021 ont légèrement augmentées par rapport à l'année précédente mais restent inférieures à 2019 et s'inscrivent dans la continuité de la baisse des concentrations observées depuis 10 ans.

Cette trajectoire de baisse se poursuit grâce à l'impact du renouvellement du parc routier et à la diminution du trafic. Néanmoins, outre l'évolution des motorisations, une importante partie des émissions de particules fines reste l'abrasion des pneus, des freins et de la chaussée.

Un hiver peu rigoureux qui a également limité les émissions du chauffage résidentiel et des conditions météorologiques favorables ont favorisées la dispersion des polluants.



Évolution des concentrations moyennes annuelles en NO₂ – Source Airparif 2022

Évolution des concentrations moyennes annuelles en PM_{2,5} – Source Airparif 2022

De plus, en 2021, la période estivale plutôt maussade a limité la formation de l’ozone (O₃). A Paris, l’objectif de qualité a été dépassé au cours de 2 journées. C’est moins que les années précédentes où les conditions météorologiques estivales étaient plus intenses.

Épisodes de pollution 2021

En 2021, le nombre d’épisodes de pollution est en baisse par rapport aux années précédentes. 10 dépassements du seuil d’information pour les particules PM₁₀ ont été enregistrés en période hivernale et une seule journée de dépassement du seuil d’information en Ozone (O₃) lors de la période estivale, soit le nombre de jours d’épisodes le plus bas de ces dix dernières années.

Améliorer la connaissance de la qualité de l’air : bilan des études menées

La Ville a mené avec AIRPARIF une étude sur les gains d’émissions nécessaires pour respecter les seuils réglementaires. Cette dernière a montré que malgré la baisse des concentrations en polluants atmosphériques constatée ces dernières années, celles-ci restent supérieures aux valeurs limites réglementaires pour le NO₂ et aux seuils intermédiaires recommandés par l’OMS en particules fines. Pour respecter la valeur réglementaire de 40µg/m³ partout sur tout le territoire en NO₂, il est nécessaire de baisser de 60% les émissions du trafic routier, ce qui correspond au scénario de ZFE interdisant les véhicules jusqu’au Crit’air2 (dont tous les Diesel) sauf pour les poids lourds. Fin 2022, une nouvelle étude évalue l’ampleur des baisses nécessaires au respect des nouvelles recommandations de l’OMS publiées en septembre 2021.

Dans le cadre de la candidature conjointe de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris à l’AMI (appel à manifestation d’intérêt) pour la Feuille de Route Qualité de l’Air de l’ADEME prévoyant une étude afin de mieux connaître les émissions liées au trafic fluvial en conditions réelles de navigation et d’établir un plan d’actions concerté pour verdir la flotte fluviale, des mesures in situ des émissions de 8 bateaux représentatifs du trafic de la Seine, ont été réalisées cette été.

La Ville a lancé avec Airparif et Bloomberg Philanthropies une campagne de mesures en février 2022 sur 5 sites parisiens représentatifs (2 proches du trafic, 3 en situation de fond). Cette étude est menée afin de mieux connaître l’exposition du territoire aux particules ultra fines (PUF) et leurs impacts sanitaires. Les résultats devraient permettre de connaître la variabilité spatiale et temporelle des PUF et les zones nécessitant une surveillance accrue. Une seconde campagne est prévue pour l’été 2023.

Évaluation du Plan d’action AIR du PCAET

Depuis la loi d'Orientation des Mobilités – LOM (votée fin 2019) renforçant le volet AIR des Plans Climat Air Énergie Territoriaux, la Ville, accompagnée de AIRPARIF, a l'obligation de mener l'évaluation de l'ensemble des actions de Paris pour s'assurer qu'elles permettront de respecter les valeurs réglementaires de qualité de l'air d'ici 2025.

Les actions ayant le plus de gains directs d'émissions de polluants atmosphériques quantifiables se partagent entre le secteur de la mobilité et celui du bâti. Dans le premier, la mise en œuvre de la ZFE et la multiplication des bornes de recharge en carburants alternatifs (électricité, GNV, hydrogène) ont fait évoluer le parc vers des véhicules moins polluants, la qualité de l'air s'est vue améliorée grâce à la réduction du volume de trafic, la mise en œuvre du plan vélo, l'usage des transports en commun et l'augmentation du covoiturage ainsi que la transformation de la flotte municipale. Dans le second, la rénovation du bâti et la maîtrise des usages ont fait largement baissé les consommations d'énergie. L'objectif 2030 du PCAET de respecter la valeur guide 2005 OMS pour les PM2.5 (10µg/m3) sur toutes les zones habitées du territoire impose une baisse de plus de 60% des émissions par rapport à 2018 sur tous secteurs (bâti, transports, chantiers, ferroviaires, fluvial...).

Les gains estimés pour 2025, respectivement de 19% et de 32% pour le bâti et les transports, sont inférieurs et montrent que de nouvelles actions seront nécessaires avant 2030. Le constat est identique pour les PM10.

Ainsi, grâce à la mise en place de ces actions, Paris respecte les objectifs nationaux de réduction des émissions et de concentrations à horizon 2025. La Ville de Paris intégrera les éléments de cette étude dans les diagnostics préalables à la révision de son Plan Climat, prévue pour 2024.

ADAPTATION

40,5°C enregistré à la station Paris-Montsouris le 19 juillet 2022 (deuxième journée la plus chaude jamais enregistrée à Paris).

75 cours oasis en 2021

1 304 ilots de fraîcheur urbains dont 161 accessibles la nuit

12,9 °C de température moyenne en 2021

531 parcs et jardins en 2022, dont 140 ouverts 24h/24 durant l'été

34% d'espace végétalisé sur le territoire parisien en 2021

4^e printemps le plus chaud depuis 150 ans (+1,8°C par rapport aux normales de saison)

Paris face aux changements climatiques

Recherche sur les Migrations climatiques/environnementales

Si les changements environnementaux et les catastrophes ont toujours été des facteurs de migration, il est admis que le changement climatique a et aura des répercussions majeures sur la mobilité humaine, en affectant notamment négativement les conditions d'habitabilité de nombreux territoires et les moyens de subsistance de millions de personnes à travers le monde. Dans une volonté de s'adapter au mieux aux conséquences du changement climatique, la Ville de Paris doit pouvoir mieux comprendre et anticiper les impacts sur les dynamiques migratoires et intégrer à ses politiques la vision de ces migrations comme mesures d'adaptation et vecteurs d'opportunité dans le contexte du changement climatique, afin de préparer au mieux son territoire aux évolutions futures. Dans cette volonté de s'adapter, la Ville de Paris soutient et collabore avec l'Organisation Internationale pour les Migrations et l'Observatoire Hugo dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de recherche « Migrations climatiques en milieu urbain : enjeux, représentations et inclusion ».

Ce projet de recherche va s'articuler autour de trois axes :

- Une analyse de la perception/représentation des risques environnementaux et des opportunités en matière de migration par les résidents du territoire parisien voire grand parisien ;
- Une analyse des défis et opportunités relatifs au développement de politiques urbaines inclusives dans le contexte du changement climatique, intégrant les vulnérabilités spécifiques, et valorisant la contribution des migrants comme des communautés hôtes aux efforts d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes de la ville.
- Une analyse prospective sur les migrations climatiques et leurs impacts pour Paris à horizon 2030/2050

Paris Frais

Afin de s'adapter au changement climatique, à l'effet d'îlot de chaleur urbain et aux vagues de chaleur de plus en plus nombreuses, la Ville de Paris a mis en place la stratégie de rafraîchissement Paris Frais. Cette stratégie repose d'une part sur l'accompagnement de l'ensemble de la population avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables, et d'autre part sur l'aménagement du territoire parisien.

Les coins frais en un clic grâce à la carte des îlots de fraîcheur

Pour connaître l'accessibilité en temps réel de ces lieux de fraîcheur, la Ville a mis à disposition la **Carte des îlots de fraîcheur** disponible en ligne. Elle recense les îlots de fraîcheur, qu'ils soient permanents (jardins, équipements municipaux...) ou temporaires (brumisateurs, [ouvertures nocturnes exceptionnelles de parcs...](#)).

La carte des îlots de fraîcheur est à retrouver sur ce lien : [îlots de fraîcheur à Paris \(arcgis.com\)](#)

La Ville compte fin 2021, 1304 îlots de fraîcheur accessibles en journée dont 161 étaient accessibles la nuit. Ainsi, aucun Parisien n'est à plus de 7 minutes de marche d'un espace de respiration de verdure ou d'eau (en journée).

Déploiement d'ombrières expérimentales sur le territoire

Le « Paris Frais » propose la mise en œuvre de mesures innovantes dont le développement de zones ombragées, via des solutions alternatives à la plantation d'arbres lorsque celle-ci n'est pas possible. Ces solutions alternatives sont appelées « ombrières ». Elles permettent de limiter l'apport calorifique des revêtements et donc de réduire l'accumulation de chaleur. Au total, **six ombrières** ont été installées dans le 12^e arrondissement pour être testées tout l'été, sur quatre sites : la place du Bataillon du Pacifique, le square Saint-Eloi, le jardin de Reuilly et la cour de l'école Baudelaire. Ce nouveau mobilier a été particulièrement apprécié sur la place du Bataillon du Pacifique, lieu d'attente et de rencontre au niveau de la station de métro Bercy. Une enquête en ligne auprès de 205 répondants a montré que les usagers étaient globalement satisfaits, 75% trouvant le dispositif utile. L'évaluation thermique a permis de constater un gain de 10°C à 15°C sur les températures des revêtements protégés par l'ombrière par rapport à ceux exposés en plein soleil.

Exercice « Paris à 50°C »

Au regard du contexte climatique, en complément des actions qu'elle déploie en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement climatique, la Ville de Paris souhaite préparer son territoire et ses habitants à un scénario de chaleur extrême (dôme de chaleur à 50°C) en lançant un exercice de crise « Paris 50°C », qui se déroulera en octobre 2023. Il doit permettre d'analyser finement les conséquences d'un tel événement sur la vie des Parisiens, des acteurs économiques et la fluidité des décisions et de tout l'écosystème parisien. A 10 mois de la réception du

plus grand évènement médiatique et touristique de la capitale, il est fondamental de s'assurer que l'impact soit le moindre possible pour la protection de tous et de toutes.

L'exercice de crise sera scindé en deux temps, un premier temps d'exercice sur table qui se tiendra tout début octobre 2023 puis un second temps d'exercice in situ qui se tiendra quant à lui sur 1 journée le 13 octobre, date de la journée nationale de la résilience. La démarche pourrait être labellisée par l'État dans le cadre de l'AAP lancé annuellement à cette occasion.

Salle rafraichie 11^e

Pour rappel, dans le cadre du plan canicule, la Ville de Paris met à disposition des personnes inscrites sur le fichier REFLEX, des salles rafraichies. Ces salles se situent dans certains EHPAD et dans les Mairies d'arrondissement.

Dans le cadre du programme d'action Paris Frais et de l'exercice de crise Paris 50°C, les services de la Ville de Paris vont expérimenter dès l'été 2022, une mesure d'accompagnement social à destination du grand public.

Il s'agira d'expérimenter de nouvelles modalités d'ouverture de deux salles rafraichies en Mairie d'Arrondissement pour faire face au besoin de rafraichissement de l'ensemble de la population et à l'augmentation (en fréquence et en nombre) des vagues de chaleur.

Eau : valoriser la ressource et gérer les risques

464 168 m³ d'eau potable produite par jour en 2021

201 234 m³ d'eau non potable produite par jour en 2021

1220 fontaines à boire en 2021

1240 points d'eau potable sur le territoire en 2022

Le schéma directeur Eau Non Potable 2022-2034

Le **nouveau Schéma Directeur Eau Non Potable couvrant la période 2022-2034** a été adopté en Conseil de Paris en juin 2022. Ce nouveau Schéma Directeur permet de réaffirmer les valeurs et ambitions pour le service de l'eau non potable et de fixer les grandes orientations stratégiques afin de guider les actions jusqu'en 2034. Il s'agit donc de poursuivre la pérennisation amorcée dans l'ancien schéma directeur, en prenant en compte le contexte du changement climatique et la nécessité pour les services d'adapter leurs pratiques. Les grandes orientations de ce schéma directeur intègrent notamment une **subvention exceptionnelle de 10 M€ de la Ville de Paris**, qui vient s'ajouter au plan pluriannuel d'investissement de 26.7 M€ d'Eau de Paris pour la période 2021-2026, portant les investissements sur cette période à un montant total de 36.7 M€.

Des fontaines innovantes pour rafraichir les usagers parisiens

Le rafraichissement de la ville pendant les pics de chaleur est un défi majeur de la Ville de Paris. Pour le relever, Eau de Paris a imaginé et conçu, avec l'aide de ses prestataires, des fontaines "2 en 1" : des dispositifs ludiques qui associent distribution d'eau pour la boisson et brumisation.

5 fontaines Wallace ont été équipées en 2021 d'un système de brumisation invisible, conçu par les équipes d'Eau de Paris. En cas de forte chaleur, la brumisation se déclenche automatiquement toutes les 4 minutes. 97 % des usagers jugent le dispositif des fontaines 2 en 1 avec brumisateur utile voire indispensable. D'ici 2026, une cinquantaine de fontaines Wallace devraient être équipées de ce système.

Installation batardeau

Les 13 et 21 juin 2022, afin de prévenir d'éventuelles crues, les montages de deux batardeaux -barrage provisoire destiné à la retenue d'eau dans des zones à risques- ont eu lieu respectivement sur le quai

François Mitterrand (1^{er}) et le passage souterrain Villiot. Ce dernier est monté quasiment chaque année en conditions réelles.

Renforcer la végétalisation de la Ville

Le renforcement de la végétalisation de la Ville se traduit par la plantation de nouveaux arbres, l'ouverture au public d'espaces verts supplémentaires, avec notamment la création de nouveaux jardins, mais aussi la végétalisation du bâti (murs et toits). Il existe une distinction entre la végétalisation de l'espace public (au sol) de la végétalisation du bâti (toits et murs végétalisés).

35 284 arbres plantés depuis janvier 2021

531 parcs et jardins ouverts pour une surface totale de **454,4 ha** (octobre 2022)

128,6 ha de murs et toits végétalisés (octobre 2022)

3,9 ha de végétalisation de l'espace public depuis 2021

167 jardins partagés, pédagogiques et solidaires (octobre 2022)

Les actualités de la végétalisation en 2021

Entre le 1^{er} janvier 2021 et octobre 2022, 23 857 m² d'espaces verts ont été créés dont 12 000 m² relatif au Parc Martin Luther King et 2 767 m² d'extension de jardins, ouverts maintenant à tous les usagers. A octobre 2022, il y a 151 jardins partagés ouverts au public et 16 jardins pédagogiques en espace vert, soit 167 jardins partagés, pédagogiques et solidaires (avec 4 927 m² de création supplémentaire depuis 2021). La plantation d'arbres sur l'espace public participe également à cette démarche de végétalisation. Il n'est pas possible d'additionner les plantations à un stock d'arbres existant. La Ville distingue toujours le nombre de plantations nouvelles et le patrimoine arboré car les arbres font aussi l'objet d'abattage. Le territoire parisien compte plus de 500 000 arbres dont plus de 300 000 dans les Bois. Les arbres sont plantés sur la voirie (arbres d'alignement) mais aussi sur les talus du périphérique ou encore dans les écoles de la ville, où se développent des vergers avec la plantation d'arbres fruitiers. Entre le 1^{er} janvier 2021 et octobre 2022, 35 284 nouveaux arbres ont été plantés.

Adapter la végétalisation au climat de demain, études Arbres et Climat et SESAME

Afin d'accroître la résilience du territoire, la Ville de Paris s'est fixé des objectifs ambitieux de végétalisation (170 000 arbres et 100 ha végétalisés d'ici 2026). L'adaptation des essences au changement climatique et notamment aux futurs épisodes de sécheresse est un élément clé d'une végétalisation réussie. Dans ce contexte, deux études sont en cours :

- L'étude « Arbres et Climat », lancée en 2018, vise à apporter des réponses aux problématiques liées à l'adaptation de l'arbre dans la ville de demain. Elle compare différentes essences d'alignement en évaluant leur résistance à la sécheresse et leur potentiel de rafraîchissement. Les résultats à venir de cette étude, permettront de choisir les essences les plus résistantes au changement climatique et procurant le plus de fraîcheur en ville pendant l'été.
- L'adaptation de l'outil SESAME au contexte francilien vise à objectiver et quantifier les services écosystème rendus par les arbres et arbustes en ville. Initialement développé par la ville de Metz et le Cerema, l'outil SESAME permet de qualifier la palette végétale locale, les services écosystémiques rendus par chaque essence (impact sur la qualité de l'air, régulation du climat local, adaptation au changement climatique, impact sur le paysage urbain, accueil de la biodiversité...) ainsi que les potentiels aspects négatif en milieu urbain

(allergies, racines superficielles...). La Ville de Paris, en partenariat avec le Conseil Départemental 93, a lancé l'adaptation de cet outil au contexte francilien qui sera disponible en 2023.

PLAIDOYER

Appel à Manifestation d'intérêt 100 villes climatiquement neutres

Paris intègre le programme « 100 Villes climatiquement neutres » ou « 100 Smart and neutral cities ». Elle a été sélectionnée jeudi 28 avril 2022 par la Commission Européenne parmi 377 communes candidates. Ce programme animé par la plateforme Net Zéro cities, va permettre à Paris d'accélérer son action climatique et de bénéficier des meilleurs savoir-faire européens dans les années à venir.

La Mission Villes inaugurée par l'Union européenne (UE) est une nouveauté du programme de recherche et d'innovation « Horizon Europe ». Il s'agit d'un un programme d'intégration et d'accélération avec le double objectif d'atteindre la neutralité climatique de 100 villes européennes en 2030 et de toutes les villes européennes en 2050. La Mission Villes recevra 360 millions d'euros de financement d'Horizon Europe sur la période 2022-2023 afin d'amorcer les programmes d'innovation vers la neutralité climatique d'ici 2030.

La COP des villes : les maires mobilisés pour le climat à Abidjan

Faire entendre la voix des villes et leur rôle déterminant dans la lutte contre le réchauffement climatique : c'était l'objectif de la COP des villes qui s'est tenue à Abidjan ces 1er et 2 juillet.

À l'invitation de Anne Hidalgo et de Robert Beugré Mambé, gouverneur d'Abidjan, des maires du monde entier ont échangé pendant deux jours sur les solutions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux défis de l'atténuation et de l'adaptation auxquels font face les villes.

Ce sommet a réuni plus d'une centaine de maires du monde entier dont une majorité du continent africain. À quelques mois de la COP27 en Égypte, les deux jours de débats ont fait entendre la voix des villes et leur rôle fondamental dans la réussite de l'Accord de Paris.

La COP des Villes s'est conclue par la signature par plus d'une soixantaine de maires du « Manifeste d'Abidjan » portant engagement des collectivités mais aussi requête auprès des États et de l'ONU. La Maire de Paris a d'ores et déjà annoncé une seconde édition pour 2023.

Action judiciaire contre TotalEnergies

En septembre 2022, les Villes de Paris et New York ont rejoint la coalition 6 d'associations et de 16 collectivités territoriales qui ont assigné TotalEnergies en justice pour manquement à son devoir de vigilance en matière climatique. La coalition demande au Tribunal judiciaire de Paris d'enjoindre TotalEnergies de reconnaître les risques générés par ses activités et de lui imposer d'adopter des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre compatibles avec les grands objectifs climatiques internationaux.

Carbon Disclosure Project (CDP)

Paris est l'une des 91 villes à avoir reçu la meilleure note en matière d'action en faveur du climat de la part du CDP, une organisation à but non lucratif dédiée à l'impact environnemental. Seulement 10%

des villes qui ont été évaluées en 2022 ont obtenu un A. Conçue pour aider les villes à intensifier leur action et leurs ambitions en matière de climat, la liste A du CDP est basée sur les données du système de reporting CDP.

La Ville de Paris a été « Global Finalist » de l'OPCC 2022

La Ville de Paris a été sélectionnée parmi les finalistes mondiaux du One Planete City Challenge (OPCC) 2022. Organisée par le WWF, il s'agit d'une compétition amicale entre plus de 280 villes de plus de 50 pays. L'objectif étant d'évaluer leur politique de lutte et d'adaptation au changement climatique et de saluer les villes qui allient ambitions et actions.

La politique climatique parisienne a été finement analysée par un jury d'experts pluridisciplinaires sur la base du questionnaire CDP 2021. Paris a de nouveau été saluée par le jury pour son leadership comme l'une des villes les plus performantes au niveau mondial en matière de Plan Climat.

FINANCE

300M€ 4^{ème} obligation verte et sociale pour un montant de **300M€** en 2021

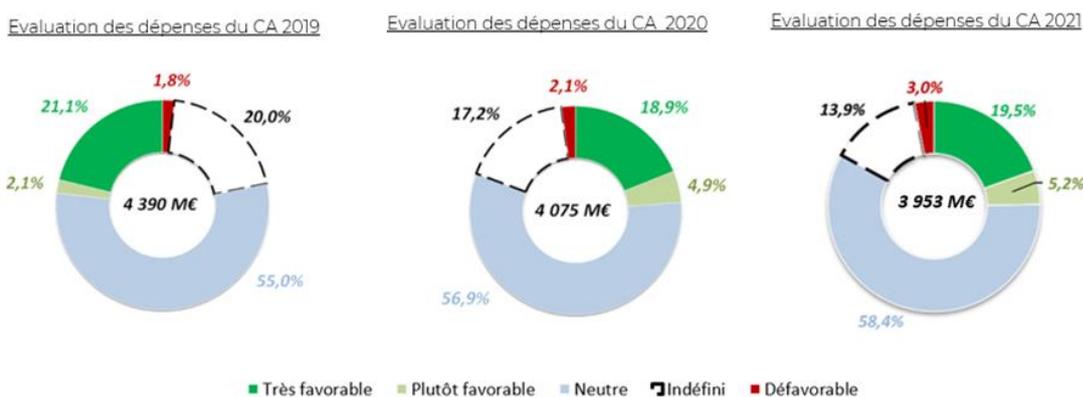
Coopérative carbone Paris et Métropole du Grand Paris

La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris se sont lancés dans la création d'une Coopérative Carbone Territoriale et ont validé une souscription d'un même montant de 200k€ au capital de la société durant leurs conseils respectifs d'octobre 2022. En tant qu'intermédiaire entre financeurs et porteurs de projets, la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris permettra aux acteurs de la transition en quête de financements de mettre en avant leurs actions et proposera à chacun – institutions, entreprises, fédérations, organisateurs de grands événements et citoyens – de contribuer financièrement au développement de ces projets.

Elle activera plusieurs leviers pour valoriser économiquement les projets : la compensation carbone (via le label Bas-Carbone), les Certificats d'Économie d'Énergie et le financement participatif. D'autre part, un marché a été lancé en octobre 2022 pour le développement d'un label local, offrant des opportunités pour financer des projets urbains tout en apportant suffisamment de garanties et de rigueur sur l'intégrité environnementale des projets. Son lancement est prévu pour le début d'année 2023.

Évaluation climat du budget

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Paris a conduit en 2022 une évaluation climat de son compte administratif de l'année passée. Cette analyse, s'appuyant sur la méthodologie élaborée par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE), permet d'identifier les dépenses locales qui contribuent aux objectifs climatiques que la Ville s'est fixée. L'impact de chaque poste de dépenses sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre est apprécié selon cinq catégories : très favorable, plutôt favorable, neutre (sans effet significatif sur le climat), défavorable, ou indéfini. Sur le dernier exercice portant sur le CA 2021, 3,95 milliards d'euros ont été analysés. Ainsi, l'impact carbone de 86% des dépenses a pu être évalué.



Les résultats mettent en évidence la contribution croissante de la Ville de Paris à la lutte contre le changement climatique, les dépenses favorables de la collectivité augmentant d'année en année. Si l'impact d'une partie des dépenses reste « indéfini », ce pourcentage tend à diminuer, passant de 20,0 % en 2019 à 17,2 % en 2020 et 13,9 % en 2021. Chaque année, l'implication des différentes directions opérationnelles de la Ville ainsi qu'un travail rigoureux de consolidation de la méthodologie renforcent la précision des résultats.

En 2022, un outil informatique a été développé en interne afin de faciliter et automatiser le processus de traitement et d'analyse des données. Par ailleurs, suite à des échanges avec d'autres collectivités via le réseau France Urbaine et grâce aux évolutions méthodologiques proposées par I4CE, une classification des dépenses de personnel au prorata de la coloration des activités a fait l'objet d'un travail d'approfondissement. En effet, bien que représentant un quart des dépenses de la Ville en 2021, la rémunération des salarié-e-s était jusqu'à présent écartée de l'évaluation climat du budget. En conséquence, la contribution des agents de la Ville à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ne se voyait pas valoriser.

En parallèle, des travaux d'extension de l'évaluation à d'autres budgets de la Ville sont en cours. La Direction de la Transition Ecologique et du Climat s'est rapprochée de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires afin d'engager un premier travail de construction d'une évaluation climat du budget participatif de la Ville. Cet exercice supplémentaire vise à affiner les résultats de l'évaluation du budget global en menant une analyse approfondie des plus de 40 millions d'euros de dépenses associés au budget participatif. Ce travail constitue en outre une opportunité de valoriser l'impact climat des projets votés et de sensibiliser les citoyen.ne.s en intégrant les résultats sur la plateforme dédiée au budget participatif de la Ville. Le budget annexe des Transports Automobiles Municipaux (TAM) représente quant à lui un enjeu climatique conséquent de par l'ampleur de la flotte automobile de la Ville et les dépenses de carburant que cela implique. Auparavant exclu de la méthode générale, un chantier s'ouvre fin 2022 afin de procéder à une première analyse sur la base du compte administratif 2021 des TAM. L'enjeu est de mettre en avant les efforts de décarbonation inscrits dans les plans pluriannuels d'achats de véhicules.

La Ville de Paris fait également figure de « ville pilote » dans le cadre d'un groupe de travail mené par le C40, un réseau international de villes engagées pour le climat. La Ville de Paris nourrit les réflexions du groupe autour des budgets climat à travers son expérience sur l'évaluation climat du budget. Elle a notamment participé à l'étude « Climate budgeting: Transforming governance to mainstream climate action » produite à l'automne, en amont du sommet international du C40 à Buenos Aires (19-21 octobre 2022). »

MOBILISATION

10 000 abonnés à la Lettre du Climat

16 650 élèves sensibilisés à l'Académie du Climat

40 000 Volontaires de Paris

Défi Déclics

Le défi Déclics vise à accompagner les Parisien·nes qui souhaitent s'engager concrètement pour le climat à leur échelle. Réduire ses déchets, limiter le gaspillage d'eau potable et maîtriser son énergie sont les engagements piliers de cette aventure écologique, ludique et conviviale de 5 mois. L'édition 2022 comptait une quinzaine de participants. Pour la prochaine édition, la Ville a pour volonté de grouper les Volontaires dans une équipe pour créer un effet de groupe. Elle sera plus axée sur l'eau et l'énergie avec moins d'événements proposés mais un accompagnement renforcé. L'outil *Nosgestesclimat* de l'Association Bilan Carbone sera intégré pour permettre d'élargir les sujets abordés.

➔ Prochaine édition en octobre 2022 à mai 2023 : inscriptions <https://defis-declics.org/fr/>

Académie du Climat

L'Académie du climat a ouvert ses portes le 15 septembre 2021. Prioritairement dédiée aux jeunes de 9 à 25 ans, l'Académie du Climat est pensée comme le lieu de référence pour informer, sensibiliser, former et mobiliser les jeunes autour de questions socio-environnementales. Elle a également pour mission d'accompagner ceux qui souhaitent se mobiliser, conduire des projets concrets et trouver des espaces de rencontres et d'échanges, pour passer à l'action.



Le Budget Participatif

C'est le rendez-vous annuel de la démocratie locale. En 2022, une campagne d'idéation numérique a permis aux habitant.e.s de déposer leurs projets sur la plateforme dédiée. Les projets déposés pour l'édition 2022 ont été soumis au vote à partir du 8 septembre. Au total 204 projets lauréats. Parmi ces derniers, le projet « îlots de fraîcheur pour faire face aux canicules » a été plébiscité pour un montant de 4 millions d'euros. Ce projet vise à préserver les îlots de fraîcheur existants et à développer de nouveaux parcours de fraîcheur dans l'espace public parisien. Pour l'édition 2022, 62 projets votés pour 82 millions d'euros. Ils ont été 142 122 à voter au Budget Participatif de Paris 2022, soit une hausse de 33 % par rapport à 2021. 73 425 élèves ont participé au Budget Participatif des écoles et des collèges.

[Consulter la liste des projets lauréats du Budget Participatif 2022](#)

Plus de 10 000 inscrits à la Lettre du Climat

Il y a environ 40 000 Volontaires de Paris et la lettre du climat s'adresse aujourd'hui à plus de 10 000 citoyen.ne.s souhaitant se mobiliser pour le climat à Paris. Différentes rubriques sont proposées (A la une, Participez, On en parle, J'agis à mon échelle, Le Saviez-vous ?, Le climat, le monde et moi, Encore plus d'idées ?) afin de proposer à la fois des actualités et informations pertinentes, des ateliers, des formations et des missions relatives au climat. En cette année particulièrement chaude et dans le cadre de la stratégie Paris Frais, plusieurs missions ont été proposées par la Ville aux Volontaires :

- Les 12 et 28 juillet, une trentaine de participants ont pu découvrir le parcours fraîcheur du 12^e arrondissement. Les parcours fraîcheur ont pour objet de faire connaître les dispositifs existants ou récemment mis en œuvre par la Ville de Paris afin d'adapter le territoire au changement climatique.
- Un atelier « mission canicule : comment et à quoi nous préparer » a été organisé le 16 juin dernier et comptait une vingtaine de participants.
- Grâce à un QRcode disposé sur chacune des 6 ombrières du 12^e arrondissement, les Volontaires ont pu évaluer et donner leur avis sur le dispositif. À partir de ces résultats, la Ville pourra améliorer sa stratégie.
- Une nouvelle Conversation climatique - Climat et Numérique- s'est tenue le 2 février à l'Académie du Climat afin de comprendre les enjeux et impacts du numérique sur le climat. Dans le même thème, un atelier fresque du numérique a été organisé le 12 mars à l'Académie du Climat regroupant une trentaine de participants.
- Paris prend l'air : Le 14 septembre 2022, les Volontaires ont été formés à la question de la qualité de l'air à Paris et pourront participer à une mission de mesure des particules fines grâce à des capteurs qui seront mis à leur disposition. Cet événement fait suite à « Découvrir la qualité de l'air dans le quartier Maine-Montparnasse » qui comptait une dizaine de participants.
- La Ville a organisé le 4 août avec Météo France une visite de la station Montsouris avec un atelier projection climat éthique avec une quinzaine de participants.

Plan Climat 2024 : plus rapide, plus local, plus juste

La Ville de Paris est engagée depuis 15 ans, avec les Parisiennes et les Parisiens, dans une action ambitieuse et déterminée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adapter son territoire au climat qui change, et protéger ses habitant.e.s. Le 15 septembre, c'est un nouveau chapitre de l'action

climatique qui s'est ouvert, avec le lancement de la révision du Plan Climat ! L'objectif : faire plus vite, plus local et plus juste, pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et adapter Paris aux changements climatiques. Il s'agit aujourd'hui de construire ce plan d'actions opérationnel d'ici 2030 qui permettra de réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre, de 35% les consommations d'énergie et d'atteindre 45% d'énergies renouvelables et adapter Paris aux changements climatiques. Ce travail sera mené au sein de la Ville de Paris, mais aussi avec les collectivités partenaires, les acteurs économiques du territoire, des jeunes et des experts, et, surtout, avec les Parisiennes et Parisiens.

La révision du Plan Climat s'est ainsi ouverte sur une première période de concertation (septembre-décembre) qui permet de recueillir les contributions des parties prenantes pour identifier les freins et les leviers d'actions et formuler des propositions pour renforcer la politique climatique parisienne. La Ville de Paris invite ainsi l'ensemble des Parisiens et Parisiennes - citoyens, entreprises, associations, ONG - à formuler des propositions pour contribuer à l'élaboration et à la réussite du nouveau Plan Climat de Paris.

La soirée de lancement à l'Académie du Climat le 15 septembre a réuni plus de 300 personnes. Au cours de cette soirée il s'agissait de comprendre les enjeux avec des expert·e·s dans le cadre de nombreux ateliers, échanger avec les élu·e·s parisiens·e·s, découvrir le programme des trois mois de concertation, et proposer ses idées pour le Plan Climat 2024-2030. Au programme, une ouverture par Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, et Dan Lert, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie ; des tables-rondes et interviews avec des élu.e.s et des expert.e.s autour de questions qui divisent (« Faut-il peindre les toits parisiens en blanc ? », « Peut-on encore se permettre de manger de la viande ? », etc.), des ateliers (Agence Parisienne du Climat, Propreté, Association pour la Transition Bas carbone, coloriage de fresque, Eau de Paris, Fresque de la biodiversité, etc.), des diffusions de courts-métrages ou encore une inauguration de l'exposition photo climat de Nicolas Henry « Notre empreinte »

Plus de 80 événements (balades urbaines climat, ateliers participatifs, conférences, événements festifs, etc.) ont enrichis la programmation locale dans les différents arrondissements parisiens sur la fin d'année 2022, complétant ainsi le dispositif en ligne sur decider.paris.fr.

- **Plus vite**

Face à l'urgence, il nous faut accélérer, pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre et nos polluants atmosphériques, tout en adaptant le territoire aux effets du climat qui change pour protéger les Parisiens.

- **Plus local**

La transition se mène à l'échelle de chaque quartier et s'observe dans la rue, sur nos places, dans nos jardins. Ensemble : mairies d'arrondissement, habitants, étudiants, commerçants, entrepreneurs, chercheurs, associations, imaginons des actions pour le climat à l'échelle la plus locale.

- **Plus juste**

À Paris comme ailleurs, les personnes les plus vulnérables sont aussi les plus touchées par les effets du changement climatique, par la précarité énergétique, par la pollution de l'air. La lutte contre les inégalités environnementales est une priorité de cette révision du Plan Climat, avec des initiatives renforcées dans les quartiers populaires. La transition écologique doit être une transition juste !

La transition se mène à l'échelle de chaque quartier et s'observe dans la rue, sur nos places, dans nos jardins. Ensemble : mairies d'arrondissement, habitants, étudiants, commerçants, entrepreneurs, chercheurs, associations, imaginons des actions pour le climat à l'échelle la plus locale.

Parmi les documents produits dans le cadre de ce processus réglementaire : un Bilan Mi-Parcours du Plan Climat dresse le bilan trois ans après l'entrée en vigueur du Plan. Ce document fait état des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques depuis 2018. Il permet de vérifier l'inscription sur les trajectoires de réduction de gaz à effet de serre des différents secteurs, et permet d'identifier les freins et les leviers à activer pour accélérer la transition écologique à Paris.

Mobilisation des acteurs économiques

Paris Action Climat Biodiversité est un réseau d'entreprises signataires et engagées en faveur des objectifs du Plan Climat et Plan Biodiversité. Il est le fruit de la refonte du dispositif Paris Action Climat, né en 2012. Cette refonte a été entérinée par le vote à l'unanimité du conseil de Paris de juillet 2022. Cette évolution du contrat partenarial entre la Ville et les acteurs privés du territoire est partie de la nécessité de recentrer le dispositif sur les objectifs de la Ville en matière de transition écologique, afin de mesurer concrètement les actions menées par les signataires sur le territoire parisien. Il s'agit donc de passer d'une logique de reporting à une logique d'actions. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été ouvert de juillet à septembre 2022 afin d'accueillir de nouvelles structures parisiennes. C'est 23 candidatures reçues et une quinzaine sélectionnées pour intégrer le club. Une cérémonie officielle de signatures s'est tenue le 22 novembre 2022.

Aide et outils aux commerçants : le site Paris Commerce énergie a été actualisé, prenant en compte notamment les évolutions des prix de l'énergie, mais également proposant une page dédiée recensant les aides financières auxquelles les commerçants peuvent accéder.

Conférence sur le Plan de sobriété énergétique de la Ville : Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Ville de Paris a organisé le 19 octobre 2022 une conférence afin de mobiliser les acteurs économiques du territoire à prendre part à cette initiative afin de « passer l'hiver » mais plus largement d'accompagner ces acteurs dans la transition écologique. Une cinquantaine de représentants de tous les secteurs étaient présents et ont mis en évidence leur volonté d'aller au-delà de -10% d'économie d'énergie : LVMH, GL, Bouygues, La Poste, Eiffage, Accor, BNPP, JC DECAUX, Enedis, les vedettes de Paris, le Marriott, le groupe Auchan, VIPARIS, Unibail Et les grandes fédérations et réseaux consulaires : Medef, CCI, CMA, GNI, UMIH, Synhorcat, SNEG, Confédération des commerçants de France (CDF), fédération de la haute couture + comité des champs. A cette occasion, la Ville a rappelé les consignes réglementaires qui s'applique à Paris en matière de chauffage, climatisation et éclairage notamment à l'approche des fêtes de fin d'année. L'actualisation du site Paris Commerce Energie a été présentée ainsi que les coopérations en cours avec la CCI et l'OTCP pour accompagner les acteurs économiques sur le volet sobriété énergétique. Tous les participants partagent le constat d'un nécessaire meilleur accompagnement des acteurs et de mises en commun en particulier pour les plus petites structures. En partenariat avec les chambres consulaires, la Ville de Paris va initier une réflexion autour de la mise en place d'un guichet unique d'information pour mieux faire connaître les aides disponibles

GLOSSAIRE

A

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Airparif

Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France

AMI

Appel à Mobilisation d'Intérêt

APC

Agence Parisienne du Climat

APUR

Atelier Parisien d'Urbanisme

B

Bilan Carbone®

Méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre créée par l'ADEME et gérée par l'Association Bilan Carbone.

C

C40

Cities climate leadership group, réseau international regroupant 91 des villes les plus importantes au monde et visant à agir pour le climat.

CEE

Certificats d'Économie d'Énergie

CDP

Carbon Project Disclosure

CPE

Contrat de Performance Énergétique

E

E+C Référentiel Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

Empreinte carbone

Ensemble des émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) d'un territoire selon la méthodologie Bilan Carbone®.

ENP

Eau Non Potable

EnR

Énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, hydraulique)

EnR²

Énergies renouvelables et de récupération

G

GES

Gaz à Effet de Serre, ensemble des gaz présents dans l'air ayant un impact sur le réchauffement planétaire, incluant notamment : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), ozone (O₃), gaz fluorés (PFC, HFC, SF₆, CFC)

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GNV

Gaz Naturel pour Véhicules mondial des villes sur la qualité de l'air

GWh

1 Gigawatt-heure

= 1 000 MWh

= 1 000 000 kWh

= 1 000 000 000 Wh

(soit 1 million de kilowatt-heures)

95

H

Ha

Hectare, mesure de superficie équivalant à 10 000 m²

HQE

Haute Qualité Environnementale

I

ICU

Îlot de Chaleur Urbain

INSEE

K

KWh

Kilowatt-heure, énergie consommée par un appareil d'une puissance égale à 1 kilowatt (1 kW= 1 000 watts) pendant une durée d'une heure (1 kilowatt x 1 heure)

M

MGP

Métropole du Grand Paris

MGP

Marché Global de Performance

MPE

Marché de Performance Énergétique

MWh

1 Mégawatt-heure

= 1 000 kWh

= 1 000 000 Wh (soit 1 millier de kilowatt-heures ou 1 million de watt-heures)

O

OAP

Orientation d'Aménagement et de Programmation

OMS

Organisation Mondiale de la Santé

P

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Polluants atmosphériques

Ensemble de gaz et particules présents dans l'air pouvant avoir des impacts sur la santé, incluant notamment : oxydes d'azote (NOx) dont dioxyde d'azote (NO₂), particules fines (PM10 et PM2.5), ozone (O₃), benzène (C₆H₆), composés organiques volatils (COV) Composés organiques volatils biogéniques (COVb)

PPU

Plastique à Usage Unique

R

RIVP

Régie immobilière de la ville de Paris

S

SIAE

Structures d'Insertion par l'Activité Économique

SLIME

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

Syctom

Agence métropolitaine des déchets ménagers, anciennement

Z

ZFE

Zone à Faibles Émissions

SLIME